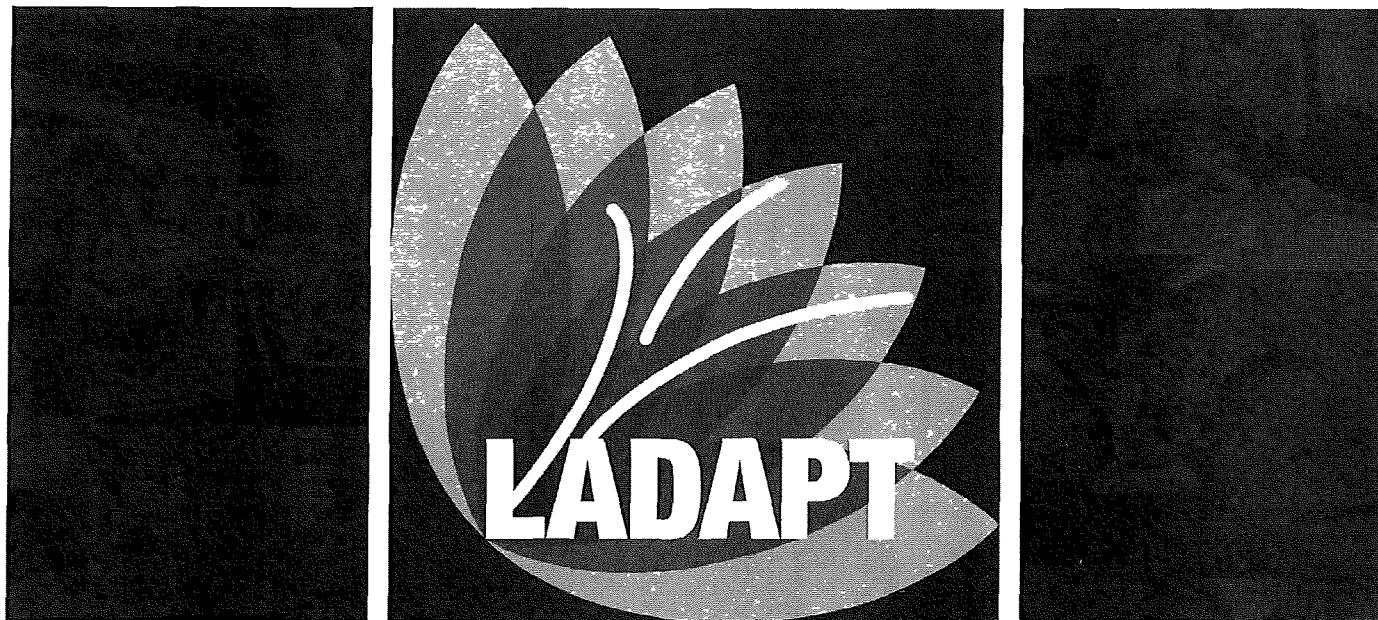




www.ladapt.net

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER
sur les comptes annuels 2018
Pour l'Assemblée Générale du 21 juin 2019

Conformément à nos statuts, nous vous rendons compte de la situation financière et des résultats de notre association LADAPT pour l'exercice comptable clos au 31 décembre 2018.

Tout d'abord, nous décrirons le périmètre de nos activités et nous vous énoncerons les faits significatifs qui ont eu une influence sur les comptes de l'exercice. Ensuite, nous expliquerons les données du bilan et du compte de résultat. Enfin, nous vous proposerons quelques axes de lecture analytique des données financières.

I. Année 2018 - Messages clés

Dans la continuité de 2017, 2018, est une année de consolidation avec un développement mesuré. La santé financière de LADAPT est très solide au global, avec un résultat positif et une trésorerie nette positive et en progression. Les produits de la tarification progressent de 4,8 M€, et les secteurs médico-social, sanitaire et ESAT commercial présentent tous un résultat excédentaire.

La partie sous gestion propre, dont le résultat est régulièrement négatif du fait des activités de Pantin, voit son déficit se résorber progressivement grâce aux actions menées au Siège afin de rechercher de nouvelles ressources pérennes (collecte Grands Donateurs avec la mise en place d'un comité de soutien) tout en y associant un meilleur contrôle des coûts.

Les indicateurs financiers à retenir

- Résultat économique : **4,7 M€**
- Résultat administratif de **3,6 M€**, dont voici la décomposition par secteur :
 - Médico-social : **3,4 M€**
 - Sanitaire : **0,9 M€**
 - ESATCommercial : **0,6 M€**
 - Gestion propre : **-1,3 M€**
- Total des ressources : **216 M€**
- Trésorerie nette : **52 M€**

II. Le périmètre de nos activités

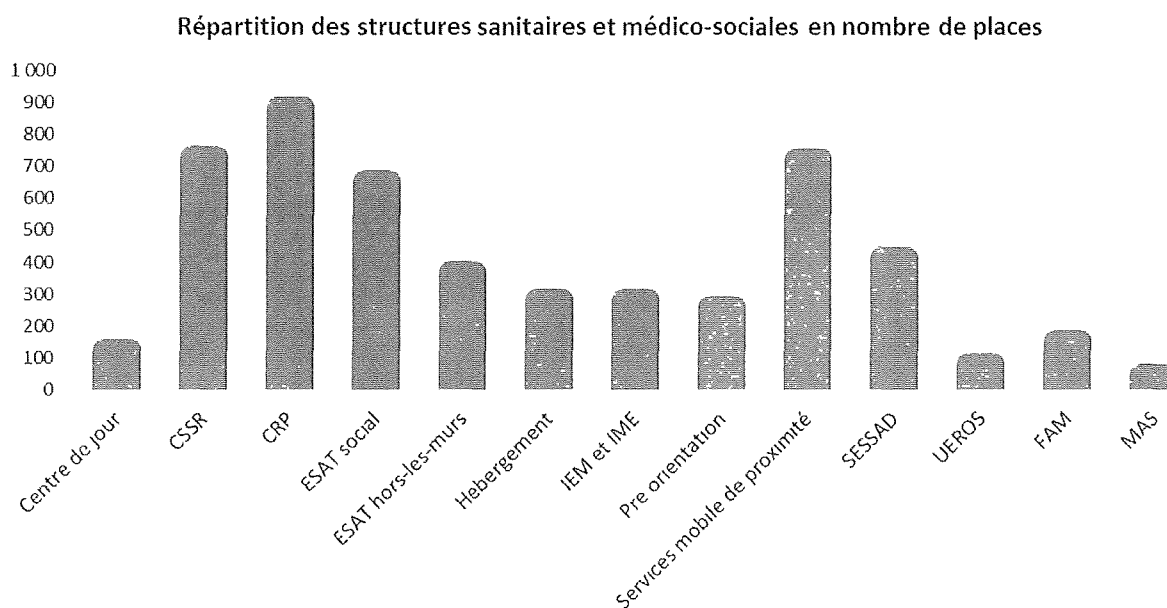
Au 31/12/2018, LADAPT dispose de .

- 10 autorisations sanitaires dont 8 pour adultes et 2 pour enfants, et une équipe mobile
- 102 établissements et services médico-sociaux.
- 19 ESAT commerciaux, dont 14 ont des places Hors-murs.
- 30 Comités des Réussites;
- 19 centres de taxe d'apprentissage (création de trois nouveaux centres : Evry, Soisy et Toulon),
- 20 centres de gestion propre (création d'un centre de gestion propre pour l'établissement Gîte et Amitié, création d'un nouveau centre de gestion propre pour la fusion des deux centres de la région Normandie, fermeture du centre des actions conventionnelles seniors de la Sarthe).

Le périmètre 2018 s'est développé avec :

- L'ouverture de la MAS de Camblanes-et-Meynac de 50 places ;
- Reprise Gîte et Amitié (53 logements dont T2) ;
- L'ouverture d'une antenne de CRP à Chalon-sur-Saône de 10 places ;
- Le déploiement de 10 nouvelles places sur l'antenne du CRP à Dijon.

LADAPT est ainsi passée à plus de 5 000 places au 31/12/2018. Ci-dessous, la répartition des places par activités :



III. Les faits marquants de l'année 2018

L'année 2018 est une année de consolidation.

Les faits significatifs ayant marqué l'activité sont les suivants :

- La reprise au 1^{er} janvier 2018 de l'établissement en gestion propre Gîte et Amitié ;
- La mise en service de la MAS de Camblanes ;
- La signature de 3 CPOM (2018-2023) sanitaires pour les établissements de Virazeil, Cénac et Châtillon ;
- La signature d'un CPOM (2019-2023) médico-social pour les établissements de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Le bouclage du dossier et le début des travaux du CSSR de Valence dont le coût de construction a été arrêté à 25 M€.

Zoom sur... le projet de Valence

Ce projet immobilier accepté par l'ARS va permettre le rapprochement des deux sites de Valence et de la Baume d'Hostun. LADAPT fera porter l'opération par son fonds de dotation.

Afin de faciliter ce projet, l'Agence a attribué à LADAPT une aide de 6 M€ en 2019 ainsi que des augmentations de capacité, effectives à l'ouverture du nouveau bâtiment, assorties de leur financement à hauteur de 675 K€ pour 15 places d'hospitalisation de jour, 450 K€ pour le transfert par le CH de Valence de 10 places d'hospitalisation de jour en cardiologie et 800 K€ pour la création de 10 lits d'hospitalisation complète.



Zoom sur... le CPOM

Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), est au sens strict du terme le contrat par lequel un organisme gestionnaire d'établissements ou services sanitaires, sociaux ou médico-sociaux s'engage auprès

d'une autorité de tarification sur une période pluriannuelle pour, en fonction des objectifs d'activité poursuivis par ses établissements, bénéficier d'allocations budgétaires correspondantes.

Un CPOM permet une meilleure visibilité puisqu'il propose un budget sur 5 années. En outre, l'affectation annuelle des résultats permet une certaine flexibilité : les résultats des établissements fortement excédentaires peuvent être redirigés vers les établissements ponctuellement déficitaires ou vers des projets précis

IV. Les données du compte de résultat

Cette section présente le compte de résultat compilé de l'ensemble des établissements de LADAPT. L'objectif est de montrer les principales composantes du Résultat Économique de LADAPT.

Compte de résultat par nature de charges et de produits

Compte de résultat 2018 en K€	2017	2018
Produits d'exploitation	203 821	211 334
Charges d'exploitation	197 801	204 515
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 020	6 819
Produits financiers	362	271
Charges financières	1 049	976
RESULTAT FINANCIER	- 687	- 705
Produits exceptionnels	1 253	3 185
Charges exceptionnelles	2 310	3 121
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 057	64
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS	43	31
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	570	1 446
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES ANTÉRIEURES	1 941	3 014
TOTAL PRODUITS	206 005	216 236
TOTAL CHARGES	203 143	211 657
RESULTAT COMPTABLE (EXCÉDENT OU DÉFICIT)	2 862	4 579
REPRISE DE RESULTAT ANTÉRIEUR	414	100
RESULTAT ÉCONOMIQUE	3 276	4 679

Le compte de résultat 2018 présente un excédent comptable de + 4 579 K€, en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent (+47%).

Deux éléments expliquent cette évolution :

- l'augmentation du résultat d'exploitation, qui passe de 6 020 K€ à 6 819 K€, soit 12% d'augmentation. Cette amélioration s'explique par la maîtrise des charges d'exploitation, permettant de dégager davantage d'excédents. Cette maîtrise des charges est due à une mutualisation des établissements permettant des économies d'échelle (renégociation de contrats, concentration des établissements) ainsi qu'à des vacances de postes ;
- un résultat exceptionnel positif de 64 K€, contre un résultat exceptionnel négatif sur l'année 2017. Les éléments exceptionnels sont des éléments qui ne sont pas courants dans l'activité de l'association et ne sont donc pas possibles à rapprocher des éléments de l'année précédente. La cession des anciens locaux de Betton (846 K€) sur l'exercice 2018 est un des éléments principaux expliquant le retour à l'équilibre du résultat exceptionnel.

Le résultat économique découle du résultat comptable, après reprise des résultats des exercices antérieurs. Il s'élève à 4 679 K€ en 2018, contre 3 276 K€ en 2017, soit 30% d'augmentation.

Tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif, en K€

<i>Tableau de passage du Résultat Comptable au Résultat Administratif</i>	2017	2018
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT OU DEFICIT)	2 862	4 579
Retraitement des écritures de consolidation	1 470	- 973
RESULTAT ADMINISTRATIF	4 332	3 606

L'écart important du retraitement des écritures de consolidation s'explique par l'impact en charges de la dotation PIDR passée en accord avec le Commissaire aux Comptes en 2017 contre une variation importante en produit sur l'année 2018. S'ajoute à cela l'annulation de charges sur les fonds dédiés pour les établissements de la Vallée de Montmorency également demandée par le Commissaire aux Comptes.

Zoom sur... Les différentes notions de résultats dans les comptes annuels

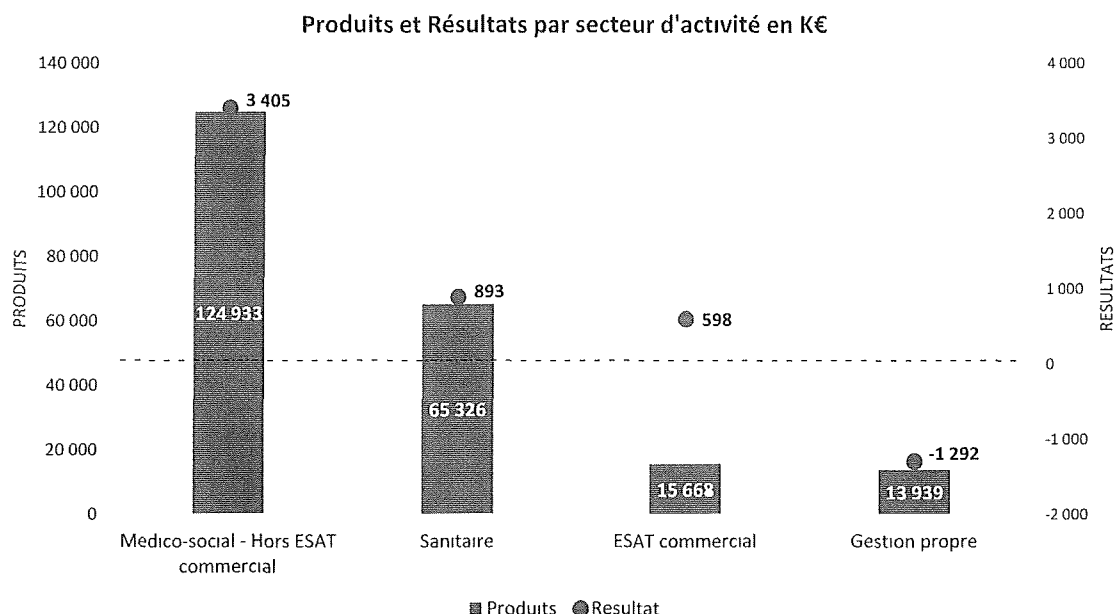
Le Résultat Administratif est la compilation de l'ensemble des résultats présentés à nos financeurs. Ce résultat est obtenu en retraitant le résultat comptable, en ne prenant pas en compte les écritures de consolidation. Les opérations de consolidation permettent en effet d'intégrer des éléments comptables réglementaires qui sont pourtant refusés par le financeur si elles sont incluses dans les cadres administratifs qui leur sont présentés. Ces écritures de consolidation comprennent notamment la provision pour congés payés ainsi que la provision pour indemnités de départ en retraite.

Le Résultat Comptable est l'addition du résultat administratif et des écritures de consolidation. Il intègre notamment les reprises de résultats sur les exercices antérieurs, et ne permet donc pas d'avoir une vision de l'activité de l'année des établissements.

La correction de ces éléments du résultat comptable permet d'obtenir le **Résultat Economique**, qui isole les éléments financiers de l'exercice. Le Résultat Economique constitue le résultat à affecter.

Analyse des produits et résultats 2018 par secteur d'activité

Les produits et les résultats sont présentés, sur l'ensemble des analyses par secteur d'activité, sans l'impact de la provision congés payés (CP), de la provision pour indemnités de départ en retraite (PIDR), ainsi que des retraitements des écritures « intra-groupe ».



Entre 2017 et 2018, l'activité est en hausse de 4% pour l'ensemble des établissements de LADAPT. Cette augmentation se fait quasi uniformément sur l'ensemble des secteurs d'activité et est donc sans impact sur la répartition des produits par secteur. On observe malgré tout un dynamisme certain des activités de Gestion Propre dont la part croît chaque année de manière un peu plus importante que les autres secteurs.

Le **secteur médico-social** représente près de 57% des recettes de LADAPT, avec une augmentation des produits de 5 856 K€.

Le **secteur sanitaire** représente 30 % des produits, avec une progression des ressources de 413K€

Pour les **ESAT Commerciaux**, l'activité se maintient, avec 7% des ressources totales, en augmentation de 310K€.

Pour les **activités de gestion propre**, l'intégration dans le périmètre de LADAPT de la Résidence Accueil Gîte et Amitié apporte des ressources supplémentaires pour plus de 1 million d'euro. Pour les activités historiques, elles se développent, avec la participation à de nouveaux programmes et appels d'offre. Cela se traduit par une augmentation des dotations ou subventions de l'ordre de 750 K€ (PPS, Emploi Accompagné, projets locaux...) L'augmentation des ressources du secteur de la Gestion Propre à 13M€ en fait désormais un secteur d'une taille comparable à celui des ESAT Commerciaux de LADAPT

Les activités de Pantin

Pantin regroupe trois secteurs relevant d'activités et de financements différents :

- Le « Siège », titulaire d'une autorisation médico-sociale en tant que siège des établissements, est financé principalement par les « frais de siège » prélevés sur le budget exécutoire des établissements, au taux actuel de 2%.
- L'activité Entreprise qui regroupe, pour des raisons fiscales, les activités de gestion propre assujetties aux impôts commerciaux.
- L'activité Association qui regroupe les activités de gestion propre non assujetties (Développement associatif, Collecte, Comités des Réussites).

Les résultats sont historiquement déficitaires pour la gestion propre, qu'il s'agisse de l'Entreprise ou de l'Association. En effet, les ressources pérennes ne sont pas encore suffisantes pour financer les charges de structure de l'Association et de l'Entreprise.

Le résultat de **Pantin Siège** est en retrait par rapport à 2017 mais reste positif (+199 K€). A retenir comme augmentation des produits, la refacturation dans le cadre du projet informatique OPALE des frais de personnel du chargé de projet au siège, ainsi qu'une légère augmentation des frais de siège liés à l'augmentation de périmètre (MAS Camblanes). Certains produits sont en baisse, notamment les produits financiers, ainsi que les revenus provenant du CITS.

Au niveau des charges, on observe une baisse des honoraires, notamment concernant les conseils en matière fiscale (travaux menés sur le CITS) et organisation (KPMG), qui viennent absorber en partie la baisse des produits.

Le résultat de **Pantin Association** est en amélioration par rapport à 2017, même s'il est toujours en déficit. Cela s'explique grandement par la cession de biens immobiliers appartenant à l'Association pour 840 K€. D'autres ressources sont en progression notamment les partenariats +70 K€, le financement par les régions du projet EVA +40 K€, ainsi que les produits d'actions conventionnelles qui suivent l'augmentation du secteur de la Gestion Propre en région.

On observe au contraire un recul des legs (-140 K€) ainsi que des loyers perçus (-100 K€). Également à prendre en compte l'augmentation des dépenses liées au lancement de la collecte (Charges de personnel et honoraires).

Pantin Association est ainsi toujours en déficit, mais en nette amélioration par rapport aux prévisions budgétaires.

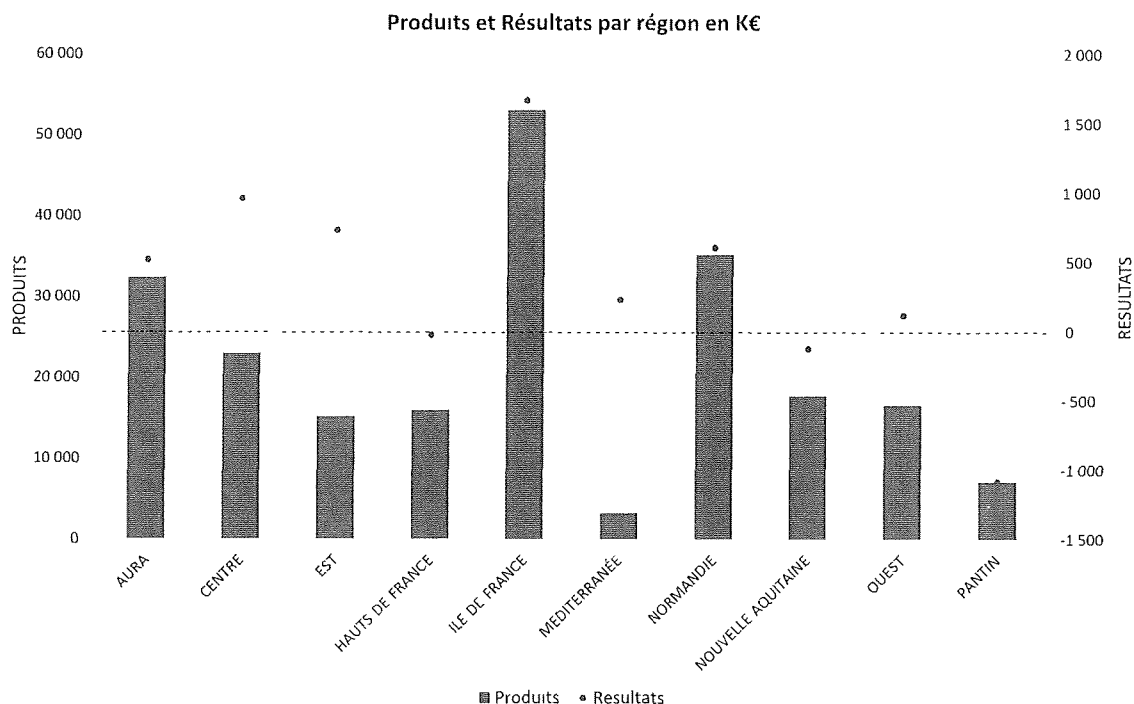
Pantin Entreprise affiche une situation plus contrastée avec une augmentation du déficit entre 2017 et 2018. L'activité Entreprise a des difficultés à trouver un modèle économique pérenne face à la montée en compétences des entreprises dans la prise en charge des personnes en situation de handicap. Cela implique à devoir envisager une adaptation de l'offre par rapport à l'évolution du secteur.

Les ressources de Pantin Entreprise ont considérablement diminué. Le forum de la SEEPH ne s'est pas tenu sur 2018, impliquant la perte des produits associés. Les partenariats SEEPH et des actions de communication entreprise ont également diminué.

La diminution de ces produits n'a pas été suivie d'une réduction équivalente des charges. Ainsi, on observe une baisse de la masse salariale, des prestations et de la mise à disposition de personnel, mais moins forte comparativement à la baisse des ressources.

Analyse des produits et des résultats 2017 par région

Les analyses par région ont été produites par les équipes régionales coordonnées par les responsables régionaux administratifs et financiers (RRAF). Elles constituent une analyse des chiffres et réalisations sur chaque région pour l'année 2018.



La répartition des produits entre les différentes régions varie peu par rapport à l'année précédente. Le « top trois » des régions en termes de ressources reste constitué de l'Ile-de-France, la Normandie et la région Auvergne – Rhône-Alpes. L'ensemble des régions se caractérise par le même dynamisme comme l'atteste l'augmentation globale de l'activité étudiée dans la partie précédente.

En termes de résultats, certaines régions réalisent des excédents conséquents, notamment les régions Ile-de-France, Centre – Val-de-Loire et Est. Les régions Nouvelle-Aquitaine (conséquence du résultat déficitaire sur Cénac) et les activités de Pantin sont en déficit sur l'année 2018.

V. Les données du Bilan

Le bilan présente un total net de 180 186 K€, en diminution de 51 123 K€ par rapport à 2017, suite à la modification de la présentation des disponibilités (trésorerie). Pour être conforme à la réalité juridique, les comptes 2018 présentent une position nette des soldes bancaires. Auparavant, les soldes débiteurs étaient présentés à l'actif et les découverts au passif, ce qui augmentait artificiellement la taille du bilan.

Pour une meilleure lecture, nous avons présenté ci-dessous les comptes annuels simplifiés avec une colonne 2018 pro-forma sans compensation des comptes bancaires.

ACTIF (en K€)	2 017	2018 (pro-forma)	2 018	PASSIF (en K€)	2017	2018 (pro-forma)2	2018
Actif immobilisé net	89 165	93 410	93 410	Fonds propres	66 720	73 906	73 906
Actif circulant	28 630	34 116	34 116	Provisions	25 166	28 369	28 369
Disponibilités	113 514	130 450	52 660	Fonds dédiés	2 931	4 356	4 356
				Emprunts	28 703	28 848	28 848
				Concours bancaires	67 775	77 790	-
				Dettes circulantes	40 014	44 707	44 707
Total	231 309	257 976	180 186		231 309	257 976	180 186

Au 31/12/2018, le total de l'actif immobilisé net s'élève à 93 410 K€, il est en augmentation de 4 245 K€ par rapport au 31/12/2017. Cette augmentation s'explique principalement par les projets immobiliers suivants :

- poursuite des travaux du SSR de Thionville : 3 081 K€,
- fin des travaux de la MAS de Camblanes : 896 K€,
- poursuite des travaux d'extension et de restructuration de Trouy : 744 K€,
- travaux sur le site d'Evian : 709 K€.

Après compensation (des soldes débiteurs et des découverts bancaires), les lignes VMP et disponibilités augmentent de 6 988 K€.

La ligne emprunts et dettes assimilées sont stables (de 28 703 K€ à fin 2017 à 28 848 K€ à fin 2018) ce qui indique que nous avons autant emprunté que remboursé.

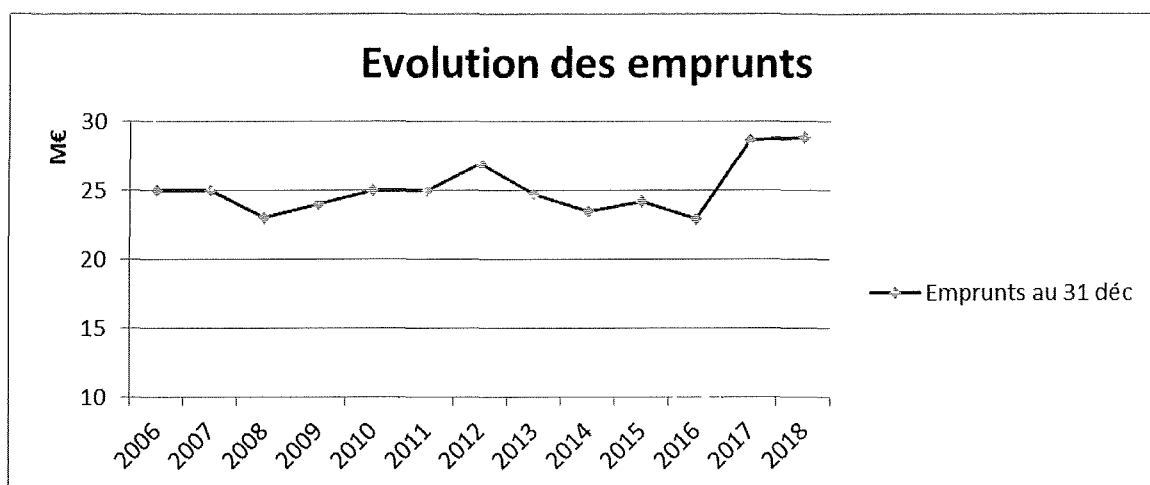
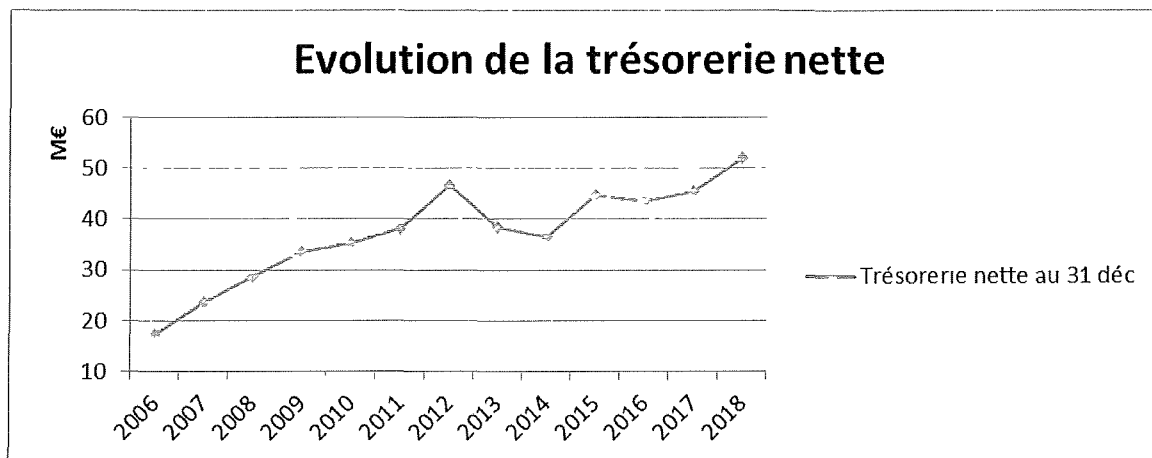
Ratios, endettement et trésorerie

L'autonomie financière, c'est-à-dire, la part des financements propres rapportés à l'ensemble des financements est égale à 50,51% en 2018 contre 35,22% en 2017. Il s'agit du rapport des fonds associatifs sur le total du bilan. L'augmentation de ce taux s'explique principalement par la baisse du total du bilan, liée à la présentation d'une trésorerie nette (compensation des soldes débiteurs et des découverts).

Corrigé de cet élément, le taux reste malgré tout en très légère augmentation (50% en 2017 après retraitement des découverts bancaires) en raison d'une augmentation significative des fonds propres (principalement les subventions, les réserves et le résultat).

L'endettement brut, c'est-à-dire, le rapport de la dette financière à long terme sur les fonds associatifs est pour sa part passé de 35% en 2017 à 32% en 2018 (il s'agit quasiment du taux de 2016). Cette baisse s'explique par l'équilibre entre les souscriptions et les remboursements d'emprunts alors que dans le même temps, les fonds propres ont considérablement progressé.

La trésorerie en jours d'exploitation, c'est-à-dire, le rapport entre la trésorerie et les charges d'exploitation décaissables est égale à 99 jours en 2018 contre 90 jours en 2017.



PERSPECTIVES 2019

L'année 2019 est l'année de la négociation du renouvellement de l'autorisation des frais de Siège de LADAPT, pour une application sur la période 2020-2024. LADAPT a choisi d'aller au-delà d'un simple renouvellement administratif et d'utiliser cette opportunité pour poser de manière très claire une organisation plus efficiente des services de Pantin allée à une nécessaire rigueur budgétaire.

Il faut par ailleurs noter que 2019 voit la signature de deux mandats de gestion : le dispositif SAISMO 21 en Normandie et les établissements SSIAD et SSR Les Abeilles dans les Hauts-de-France. De nombreux projets de rapprochement sont également en gestation.

Ces reprises sont le plus souvent des regroupements autour de valeurs communes, afin de permettre à des associations mono-établissement ou bi-établissements d'assurer leur pérennité dans le respect de leur identité.

VI. Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de chaque établissement fait l'objet d'une proposition d'affectation soumise à l'approbation des autorités de tarification pour les établissements sanitaires et médico-sociaux.

La décision appartient à l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, pour ce qui concerne la gestion propre.

Le tableau ci-dessous reprend sous forme de synthèse la proposition d'affectation du résultat de l'ensemble de LADAPT pour l'année 2018.

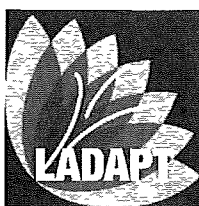
PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2018								
RESULTATS ECONOMIQUES 2017 EN €	SANITAIRE	MEDICO SOCIAL	ESAT COMMERCIAL	GESTION PROPRE	RESULTAT COMPTABLE (1)	REPRISE RESULTATS ANTERIEURS(2)	RESULTAT ECONOMIQUE (1)+(2)	
I. Excédent affecté à:								
réserve d'investissement	427 928	1 099 690	191 125	22 558	1 741 301	11 993	1 753 294	
Report à nouveau	952 672	812 081	411 848	264 022	2 440 624	67 848	2 508 472	
Réserve de compensation		1 487 629	72 844		1 560 473	228 685	1 789 158	
Réserve		319 127	864	115 794	435 784		435 784	
Réserve de trésorerie		10 841	6 718		17 559		17 559	
Réserve de compensation pour charge d'amortissement		162 931			162 931	41 936	204 867	
Excédent affecté aux mesures d'exploitation		87 965			87 965	77 042	165 007	
Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation		404 232			404 232	148 880	553 113	
TOTAL (1)	1 380 600	4 384 497	683 398	402 374	6 850 869	576 385	7 427 254	
II. Déficit affecté à:								
Résultat déficitaire en instance d'AFR		93 087			93 087	476 363	569 450	
Réserve de compensation					0			
Reprise de résultat N-2		100 022			100 022			
Report à nouveau *	487 218		85 207	1 506 185	2 078 609		2 078 609	
TOTAL (2)	487 218	193 109	85 207	1 506 185	2 271 719	476 363	2 748 082	
TOTAL GENERAL (1)+(2)	893 382	4 191 388	598 191	-1 103 811	4 579 151	100 022	4 679 173	

Le résultat économique 2018 à affecter pour 4 679 173 € est constitué de :

- Résultat comptable : 4 579 151 €
- Secteur médico-social, reprise des résultats 2016 en attente d'affectation : 100 022 €

A Pantin, le mardi 24 avril 2019.

Le Trésorier du Conseil d'Administration



RAPPORT MORAL VALIDE

Notre projet associatif 2016-2020 a été approuvé en juin 2016 lors de notre assemblée générale. Il répond à la fois aux besoins des 19 000 personnes que nous avons accompagnées, renforce le professionnalisme de nos 2 977 salariés et conforte nos 300 bénévoles du Réseau des Réussites dans leurs actions de sensibilisation et d'accompagnement vers l'emploi

Ce tryptique – personnes accompagnées, salariés, bénévoles – est notre force. Il abreuve nos instances de gouvernance (avec la présence de deux représentants élus des CVS), nos commissions mixtes (creusets de nos innovations), nos comités de direction régionaux et facilite les relations sur le terrain entre les salariés et les bénévoles lors d'opérations telles que la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), la Handi'Malette©, les journées sports ou encore les soirées Ouverture de Champ

C'est en s'appuyant sur cette force que LADAPT a structuré sa stratégie de développement. Elle s'est ainsi organisée en dix régions pour devenir un acteur du territoire, en proximité avec les décideurs. Cette organisation a renforcé la qualité de l'activité gestionnaire de l'association qui compte aujourd'hui 110 établissements et services. Elle permet aussi de prendre en considération chaque spécificité régionale en apportant une offre différenciée en fonction des personnes que nous accompagnons.

Si cette nouvelle organisation demande du temps et de l'exigence, elle est surtout incontournable pour s'adapter à un environnement économique, que cela soit dans le médico-social ou le sanitaire, qui évolue aussi bien au niveau de la demande que de l'offre. Elle doit aussi contribuer à créer un dialogue permanent avec le monde de l'entreprise pour mieux appréhender son évolution métier et technologique.

LADAPT doit continuer à se transformer sans pour autant perdre son ADN. Nos 90 ans d'existence témoignent de cette capacité d'évolution, qui nous permet de répondre et devancer les besoins des personnes que nous accompagnons.

Titre 1 La gouvernance

En préambule de mes propos, je souhaite profiter de l'occasion qui m'est donnée pour rendre hommage à deux personnes.

En premier lieu, je souhaite saluer la mémoire de notre collègue, Jean-Philippe Lamarche, qui nous a quittés en décembre 2018. Jean-Philippe avait été élu lors de l'assemblée générale en juin 2018 et comptait jouer un rôle actif au sein de la gouvernance, en vrai militant dans l'âme qu'il était.

Je souhaite ici renouveler le témoignage de notre plus profond respect et sympathie à sa famille et ses proches. Je voudrais également rendre hommage à Éric Blanchet, directeur général de LADAPT, qui quittera ses fonctions le 30 juin 2019. Entré à LADAPT en 1997, ce fervent défenseur d'une approche humaniste pour tous aura eu à cœur tout au long de sa carrière de défendre les droits des personnes fragiles et/ou handicapées. Il aura fait du développement de la vie associative une de ses priorités et aura permis à l'association de toucher un public plus large au fil des ans. L'ensemble des équipes gardera à l'esprit l'implication et le dévouement d'Éric Blanchet pour notre association.

En 2018, deux points majeurs sont à relever concernant la gouvernance de LADAPT.

Le premier, et non des moindres, est la féminisation croissante de notre conseil d'administration qui compte sept femmes, soit près d'un tiers des postes d'administrateur. Nous ne pouvons qu'être favorables à plus de mixité dans cette instance dirigeante qui mobilise, d'année en année, des compétences et des expériences nouvelles, encourageant ainsi la mise en place de nouvelles dynamiques.

Le deuxième fait notable est l'écriture de la charte des administrateurs. Fort de sa démocratie interne, le conseil d'administration a pris cette décision en 2018. Cette charte explicitera notamment le rôle, le comportement et le périmètre qui ont trait au travail de l'administrateur.

Sous-titre 1 : L'assemblée générale ordinaire

Lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 juin 2018, le rapport moral a été approuvé à 91,16% et le rapport financier à 90,47%.

Trois nouveaux administrateurs ont été élus : Danielle Darriet et Jean-Philippe Lamarche et Bernard Talopp.

Jean-Louis Dubois a succédé à Patrick Farfal au poste de secrétaire général.

S'il est vrai que la constitution du bureau du conseil d'administration évolue légèrement chaque année, il convient de souligner la stabilité de certaines fonctions, telles que président, vice-président, trésorier et délégué au patrimoine.

Sous-titre 2 : Le fonctionnement de nos instances

L'élection par les adhérents confère aux administrateurs une forte responsabilité : celle de rendre la confiance qui leur a été accordée en s'impliquant consciencieusement dans les décisions de l'association.

Cette exigence de qualité se traduit tout au long de l'année par une présence assidue aux réunions et, lorsque c'est possible, aux événements organisés par les parties prenantes de LADAPT.

Le conseil d'administration a tenu cinq réunions au cours de l'exercice 2018, où la plupart des administrateurs était présent.

Cette constance a également été démontrée lors du séminaire des administrateurs, qui a lieu une fois par an. Celui-ci réunit sur deux jours les administrateurs et permet de balayer l'ensemble de l'actualité nationale de l'association. En 2018, les directeurs du siège sont venus présenter leurs feuilles de route et une juriste est intervenue sur le rôle de l'administrateur.

Sous-titre 3 : Les commissions du conseil d'administration

La commission Ressources humaines, dont la présidence était assurée provisoirement par Anne Cousin, a élu sa présidente : Laure Calames, administratrice de LADAPT.

Les commissions Économique et financière et Projets d'établissements, présidées respectivement par Patrick Bézier et Alain Fournier, se sont tenues régulièrement et ont permis d'alimenter les décisions des instances du bureau et du conseil.

Nouvellement constituée, la commission des régions a tenu ses premières réunions en avril et octobre 2018. Les administrateurs ont rencontré les directeurs régionaux et les équipes de trois régions : Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France et Normandie. La commission des Régions a été créée dans le but de permettre aux administrateurs de mieux saisir le positionnement stratégique et politique de LADAPT en région.

Cette création fait suite à la régionalisation de LADAPT en 2016, qui a permis à l'association d'être au plus près des personnes accompagnées et de développer des logiques de territoire la positionnant comme un acteur majeur du handicap.

La commission des Régions est constituée de dix administrateurs et vient en complément des trois autres citées ci-dessus. L'année 2019 permettra de rencontrer les régions Est, Ile-de-France, Centre – Val-de-Loire, Méditerranée, Ouest et Auvergne-Rhône-Alpes.

Sous-titre 4 : Les trois commissions mixtes

C'est la qualité de l'accompagnement dispensé auprès des personnes handicapées qui confère aux associations telles que la nôtre toute leur légitimité. Et cela n'est possible que si l'on est en mesure d'écouter et d'entendre les souhaits des personnes que nous accueillons. C'est pourquoi il est primordial d'assurer leur représentativité au sein de nos instances.

Les commissions mixtes, véritables *think tank* de LADAPT, ont été créées en ce sens en permettant à chacun, personne accompagnée, salariée, bénévole, administrateur, de faire entendre sa voix dans les choix de l'association.

En 2018, la commission mixte Citoyenneté et actions associatives a : tranché sur le statut des travailleurs d'ESAT (ces derniers bénéficient désormais de la même assurance complémentaire santé que les salariés de LADAPT), noué un partenariat avec le Crédavis pour l'organisation et la tenue du festival « Ma sexualité n'est pas un handicap » (juin 2018) et travaillé avec la commission Prendre Soin à l'organisation des journées éponymes 2019 ayant pour thème handicap et précarité.

La commission Prendre Soin s'est réunie régulièrement en 2018 et a travaillé à l'organisation des Journées Prendre Soin. Cette commission changera de présidence en 2019. Si ses productions et ses réflexions sont nombreuses, il est opportun d'intégrer les bénévoles et les personnes accompagnées à ces travaux. Un beau challenge en perspective.

Enfin, 2018 a été l'année de transition pour la commission Innovation, qui doit, si elle veut perdurer, s'ouvrir à d'autres domaines et champs de réflexions, notamment auprès du monde entrepreneurial. Le conseil d'administration proposera d'ailleurs quelques changements en 2019.

Titre 2 : La régionalisation

Pour être au plus près des personnes qu'elle accompagne et offrir un accompagnement de qualité, LADAPT a décidé en 2016 de se réorganiser en dix grandes régions.

Après plus de deux ans de mise en œuvre, l'association a souhaité procéder à l'évaluation de cette organisation par un cabinet d'audit. Ont donc eu lieu, en décembre et janvier, des rencontres avec les directeurs régionaux, les directeurs d'établissements, les représentants de salariés ainsi qu'avec les fonctions régionales.

Les résultats de l'audit, en cours d'analyse, permettront de réajuster l'organisation régionale et d'harmoniser les relations entre le siège et les régions.

Dans cette logique d'optimisation et d'efficience, LADAPT réfléchit par ailleurs à la mise en place de certaines fonctions inter-régions.

Plus qu'une organisation, c'est surtout un état d'esprit qui se joue avec la régionalisation. Plusieurs événements régionaux ont ainsi eu lieu en 2018, parmi lesquels :

- la première rencontre régionale des conseils de la vie sociale (CVS), qui a réuni 29 personnes – présidents, vice-présidents et représentants de salariés aux conseils de la vie sociale – à Rouen, en Normandie. Elle a permis aux participants de toutes régions de se présenter et d'échanger autour des missions et rôles des représentants nationaux des personnes accompagnées, d'imaginer ensemble le CVS de demain et d'apprendre comment participer à la vie associative.

- les journées régionales des parties prenantes. En 2018, trois régions (Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Normandie) ont rassemblé les parties prenantes de l'association (personnes accompagnées, salariés, bénévoles, partenaires, proches) pour échanger ensemble sur les thématiques du projet associatif.

La régionalisation doit permettre à LADAPT de se positionner en tant qu'acteur de son territoire, ce qui suppose pour nos équipes d'être présentes dans un certain nombre d'instances régionales et départementales afin de faire valoir l'expertise de LADAPT, de nouer des partenariats et de se nourrir d'autres expériences.

C'est là tout l'enjeu des prochaines années ; c'est à ce prix que se jouera la qualité de notre accompagnement.

Titre 3 : La vie associative

La richesse de notre projet associatif tient au fait que l'ensemble des parties prenantes de l'association a été impliqué dans son élaboration. Et cela s'en ressent à travers l'énergie déployée pour sa mise en œuvre et la rigueur de son suivi.

Ainsi, les instances de contrôle que sont le comité de suivi et l'équipe de coordination ont travaillé méthodiquement à l'élaboration d'indicateurs : objectifs, livrables et échéances, autant d'éléments qui permettent de jauger l'avancée et la réussite du projet associatif 2016-2020.

L'ouverture des missions du bénévolat, actée en 2017, s'étend en toute logique aux missions du projet associatif, aujourd'hui en mesure de prendre de l'ampleur grâce à ses bénévoles, et doit être pris en compte dans chaque comité des réussites.

Par ailleurs, je tiens à souligner ici la richesse de cette vie associative. Que cela soit à travers l'exécution du projet associatif, à travers les missions des bénévoles ou encore lors d'événements tels que la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, tout est réalisé dans le seul but d'offrir un accompagnement de qualité aux personnes que nous accueillons.

Cette richesse associative est notre ADN. Elle est constitutive de nos missions. Et c'est cela que nous devons préserver.

Titre 4 : La stratégie de collecte

La réussite d'une stratégie de collecte repose sur la création d'outils appropriés. Se donner les moyens : c'est ce que les équipes salariées du siège se sont attachées à faire durant ces deux dernières années.

Après une première phase d'audits et de diagnostics, les directions de la communication, du système d'information, des actions associatives, la direction administrative et financière et la responsable mécénat et partenariat ont travaillé de concert pour développer et créer ces outils.

De nombreux chantiers ont ainsi été lancés depuis 2016 : refonte des sites web de l'association, développement de la politique des dons, adhésions et legs, création de campagnes de sensibilisation, nettoyage et enrichissement d'une base de données commune, fléchage des dons, actions de plaidoyer, création de projets « grands donateurs », etc.

D'abord axée grand public et grands donateurs, la stratégie de collecte se concentrera désormais uniquement sur les grands donateurs.

Un comité de soutien est en passe d'être constitué, avec à sa présidence Philippe Barbier, vice-président du conseil de surveillance de Pomona, que je tiens à remercier pour son accord et son implication.

Pour rappel, LADAPT se fixe pour objectif de récolter 12 millions d'euros d'ici 2022.

Titre 5 : Le périmètre d'activités

Sous-titre 1 L'activité nationale

Fin 2018, LADAPT comptait 2 977 salariés ; notre taux d'obligation à l'emploi des travailleurs en situation de handicap s'élève à 10,40%.

L'association compte 110 établissements et services répartis dans toute la France et a accompagné 19 006 personnes en situation de handicap en 2018.

Elle dénombre 1 667 adhérents fin 2018.

Sous-titre 2 : Le développement de l'association

La résidence Gîte et Amitié à Bourges

L'année 2018 a été marquée par l'intégration de l'établissement Gîte et Amitié. Cette structure propose 53 logements (studios, appartements et F2) dans un environnement sécurisé 24h/24h en résidence autonome et un service d'accompagnement et d'aide à domicile, composé d'auxiliaires de vie intervenant auprès des résidents pour les actes de la vie quotidienne. Cette année a été consacrée à l'acculturation de la structure au médico-social dans toute ses composantes (projet d'établissement, projets personnalisés...), mais également à la rendre attractive, aussi bien par ses tarifs que par la mise en place d'activités et d'une action de rénovation des bâtiments.

En rejoignant le pôle adulte, constitué de l'ESAT, du foyer d'hébergement et du SAVS, la résidence Gîte et Amitié vient compléter une offre centrée sur la formation à l'autonomie des personnes accompagnées

La fusion a été effective au 1^{er} janvier 2018.

Regroupement des activités SSR et médico-sociales à Valence

La construction du nouvel établissement à Valence a pour but de regrouper sur un même site les établissements sanitaires de la Baume-d'Hostun et de Valence, ainsi que les établissements et services médico-sociaux de Portes-lès-Valence.

LADAPT a obtenu l'accord définitif de l'agence régionale de santé Auvergne – Rhône-Alpes pour procéder à la construction de cet établissement par l'intermédiaire de son fonds de dotation « Les Maisons de LADAPT ».

Le site de Valence affirme l'engagement de LADAPT d'avoir un projet médical unique et partagé entre ses deux centres de soins de suite et de réadaptation. Un projet cohérent avec les besoins du territoire, qui permettra de passer de 145 lits et places dans la configuration actuelle à une capacité de 180 lits et places.

Sur ce projet, LADAPT a fait plusieurs choix innovants : créer quatre services indifférenciés, facilitant la gestion du taux d'occupation ; créer un plateau technique vaste et ambitieux et ouvrir ce plateau technique sur l'extérieur (professionnels de santé de la ville) ; enfin, mettre en place une logique de pôle de santé en entrée de Valence, regroupant le centre hospitalier public, la plateforme SSR et médico-sociale de LADAPT, le CMP et le centre de dialyse de l'association Ageduc

La pose de la première pierre aura lieu en septembre 2019.

Résidence Accueil à Mesnil-Esnard

La reprise de la Résidence Accueil par LADAPT au 1^{er} janvier 2018 a permis de mobiliser de nouvelles ressources financières afin d'augmenter significativement le temps de présence des hôtes et ainsi développer des actions visant l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Pour rappel, la Résidence Accueil a pour mission de lutter contre l'exclusion de personnes présentant des troubles psychiques. Elle offre un cadre de vie semi-collectif, favorisant la convivialité et valorisant l'intégration dans l'environnement social.

Les dispositifs d'emploi accompagné

L'année 2018 a été marquée par la mise en place de huit dispositifs d'emploi accompagné par LADAPT, réalisés dans le cadre des appels à candidatures lancés par les agences régionales de santé en fin d'année 2017.

À la suite des dépôts de projets régionaux d'emploi accompagné, LADAPT a en effet obtenu des financements dans sept de ses régions d'implantation : Est, Ouest, Hauts-de-France, Auvergne – Rhône-Alpes, Ile-de-France, Normandie et Centre – Val-de-Loire.

Cette réussite est en partie due à la mise en place d'un travail en réseau au sein de l'association et à la réalisation d'un guide d'appui méthodologique à la constitution des dossiers de réponses aux appels à candidatures.

Un comité de pilotage (COPIL) de suivi des dispositifs d'emploi accompagné s'est mis en place dès le mois de mars 2018. Il est composé de l'ensemble des référents régionaux des dispositifs d'emploi accompagné de LADAPT. Ce COPIL se réunit environ une fois par trimestre et a pour objectif de suivre l'état d'avancement de chaque dispositif. Il favorise également la rencontre entre les acteurs de LADAPT qui peuvent ainsi échanger sur leurs expériences et leurs pratiques.

En 2018, quatre comités de pilotage se sont tenus. Les points abordés ont permis de faire le lien avec le projet DESC 2 porté par LADAPT et financé par l'agence Erasmus +, ainsi qu'avec l'action 4 du projet associatif « Accompagner dans la durée, en entreprise, la personne handicapée ou fragilisée ».

Des membres du comité de pilotage font également partis de certaines commissions du Collectif France Emploi Accompanyé (CFEA) ce qui permet à LADAPT de s'inscrire dans une dynamique partagée avec le réseau.

Enfin, en 2018, l'association a décidé d'une part d'accentuer la mise en place du dispositif au sein de ses régions, et s'est d'autre part positionnée sur les nouveaux appels à projets 2019 afin d'agrandir son périmètre et accueillir plus de personnes.

Suivi des établissements ex-Le Colombier dans le Val-d'Oise

Après plusieurs années d'imbroglio juridique, LADAPT a fini par être confortée en 2016 dans sa gestion des établissements ex-Le Colombier.

Aujourd'hui, la situation est assainie et le travail d'accompagnement des personnes accueillies et des équipes s'exerce dans des conditions optimales.

Quatre nouveaux directeurs d'établissements ont d'ailleurs été nommés.

SAISMO 21 à Saint-Lô

Fin 2018, LADAPT Normandie s'est rapprochée de l'association GEIST 21 Trisomie Manche, association de parents soucieux d'assurer aux enfants porteurs de trisomie 21 une autonomie et une intégration sociale. Ce rapprochement s'articule dans la perspective d'un mandat de gestion de leur dispositif Service Agir pour l'insertion socio-professionnelle en milieu ordinaire des personnes avec trisomie 21 (SAISMO 21).

Ce dispositif expérimental accueille sept jeunes âgés de 16 à 26 ans. Il présente un concept innovant de formation à l'autonomie et à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes handicapés, qui s'inscrit parfaitement dans la logique de transformation dans laquelle LADAPT Normandie s'est inscrite au travers de son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé en avril 2018.

LADAPT, par ce mandat de gestion, souhaite assurer la pérennité de SAISMO en obtenant le renouvellement de son agrément en 2022, pour une durée équivalente de quinze ans, tout en faisant valoir le bienfait d'une extension capacitaire dans un département moteur du « tout inclusif », pour y intégrer d'autres publics.

Groupe de coopération social et médico-social Les Abeilles (Hauts-de-France)

Le groupe de coopération social et médico-social compte deux établissements : le centre de soins de suite et de réadaptation (75 lits), situé à Briastre, et le service de soins infirmiers à domicile (80 places), situé à Solesmes.

LADAPT Hauts-de-France et le CSSR Les Abeilles coopèrent depuis de nombreuses années dans plusieurs domaines.

En 2018, le groupe Les Abeilles a cherché à se rapprocher d'une organisation plus importante pour pérenniser son activité dans le champ médico-social et sanitaire.

À terme, ce rapprochement permettra de conforter les activités de LADAPT dans les Hauts-de-France, plus particulièrement son positionnement sur le champ des soins de suite et de réadaptation.

Le mandat de gestion par LADAPT est effectif depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens

Plusieurs régions de LADAPT sont engagées à travers des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), offrant une qualité d'accompagnement et des réponses satisfaisantes aux besoins des personnes en situation de handicap.

Le dernier en date est celui signé en avril 2018 par LADAPT Normandie, qui conclura d'autres CPOM avec les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure fin 2019.

Cette démarche volontairement ouverte et construite avec l'ensemble des partenaires du territoire vise à conduire une transformation majeure, positionnant le parcours coordonné de la personne en situation de handicap comme vecteur de l'inclusion.

Grâce au principe pédagogique de l'École de la Vie Autonome®, chaque personne en situation de handicap s'inscrit ainsi dans un parcours personnalisé dont l'objectif est de lui permettre d'atteindre un niveau d'autonomie suffisant pour qu'elle puisse s'émanciper des structures institutionnelles. En accord avec ses aspirations, un parcours au long terme est construit, dans lequel chaque professionnel est associé tout en laissant le premier rôle à l'acteur principal.

Titre 6 Le plaidoyer de LADAPT

Sous-titre 1 : LADAPT et l'Europe

LADAPT est investie dans le développement d'un plaidoyer européen et de projets européens depuis de nombreuses années. Elle est reconnue pour son savoir-faire et la défense des droits des personnes en situation de handicap à l'échelle européenne.

Lundi 26 novembre, LADAPT était d'ailleurs invitée à l'ambassade de France à Rome (Italie) pour une conférence internationale sur l'inclusion des personnes handicapées, en présence de Messieurs Christian Masset, ambassadeur de France en Italie, et d'Emmanuel Constans, président de LADAPT.

En 2018, LADAPT a continué à assurer la représentation de l'association au sein des réseaux européens dont elle est membre (EUSE, CFHE, EASPD), ainsi qu'à l'occasion d'événements européens dédiés à la défense des droits des personnes en situation de handicap (Journée européenne du handicap, etc.).

À ce titre, l'association s'est engagée dans trois projets européens depuis 2017 – CIAE, ISA et DESC – servant l'insertion dans l'emploi et l'accès à l'art et la culture.

Sous-titre 2 : LADAPT auditionnée au Sénat

LADAPT intervient régulièrement pour éclairer le débat public et peser sur le contenu législatif. Début 2018, elle a resserré ses liens avec les parlementaires. L'Assemblée nationale, désireuse d'améliorer ses pratiques en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses propres services administratifs, a fait appel à son expertise. Après avoir présenté les différents outils et dispositifs de LADAPT destinés à favoriser l'employabilité des travailleurs handicapés, la direction des actions associatives a formulé cinq propositions concrètes au groupe de travail constitué par les députés, le 27 mars 2018. Le président, Emmanuel Constans, était quant à lui convié à une table ronde le 2 mai 2018 par madame Catherine Fabre, députée de Gironde et co-rapporteuse sur le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Par ailleurs, une délégation de LADAPT a été auditionnée par un groupe de travail de la commission des Affaires sociales du Sénat, le 18 avril, en vue de recueillir ses réflexions sur le financement public des structures d'accompagnement des personnes handicapées. Notre association a sensibilisé les parlementaires sur l'importance cruciale de maintenir les fonds publics qui lui sont octroyés pour mener à bien les missions de service public qu'elle assure et souligné les difficultés qu'elle rencontre à mobiliser des fonds privés, dans le cadre de projets innovants. Cet appel à la générosité privée nécessite un fort déploiement d'énergie et de moyens pour espérer un financement aléatoire et ponctuel, peu compatible avec la permanence des actions à mener. LADAPT a fait le choix de poursuivre son action auprès du Sénat en 2019.

Titre 7 : Les campagnes et opérations de sensibilisation

Le militantisme de LADAPT est inscrit dans ses gènes. Tout a démarré suite à l'envoi d'un questionnaire par Suzanne Fouché en 1928, rappelons-le ! LADAPT a toujours milité auprès des institutions, des politiques. L'ouverture du plaidoyer au grand public est en revanche récente.

Sous-titre 1 : #TOUSCITOYENNES

Femme, emploi et handicap : LADAPT a choisi en 2018 de lutter contre cette double discrimination. En partenariat avec l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA), LADAPT a milité pour l'obtention de données genrées afin de rendre visible la situation des femmes en situation de handicap.

Ce thème a également été au cœur des débats et des rencontres qui ont animé la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Pour aller plus loin et faire réagir le grand public sur ces enjeux, LADAPT a lancé, lors de cet événement, la campagne #TousCitoyennes.

Trois comités de réflexion ont été organisés et ont alimenté la production d'un document de sensibilisation à destinations des employeurs, salariés... Un site internet collaboratif a été créé, sur lequel les visiteurs peuvent signer la pétition, proposer des témoignages, visionner des portraits de femmes au parcours inspirant.

Cette thématique continuera d'alimenter les actions et réflexions de LADAPT les prochaines années.

Sous-titre 2 : #SANSLIMITES

Dans la lignée du premier volet de la campagne, LADAPT a sorti trois nouveaux visuels : Vivre ma féminité, Vivre ma carrière et Vivre mon ambition. Ces portraits invitent à découvrir les parcours de vie d'Aurélie Brihmat, Lucie Jarrige et Hayette Djennane.

Les premiers échos de la campagne sont positifs. La vision du handicap telle que véhiculée est fédératrice et touche tous les publics. Elle attire également de nouvelles personnalités qui acceptent gracieusement de prêter leur image pour sensibiliser le plus grand nombre au handicap.

Sous-titre 3 : Ouverture de Champ

L'opération image et handicap, Ouverture de Champ, a trouvé son rythme de croisière. Depuis trois ans maintenant, LADAPT organise dix soirées d'avril à juin, à travers toute la France.

En 2018, l'opération s'est tenue du 29 mars au 14 juin à Valenciennes, Rouen, Marseille, Nancy, Lyon, Marmande, Rennes, Nantes, Tours et Paris.

La fréquentation des salles a explosé en 2018 : 2 500 spectateurs se sont donné rendez-vous dans les salles de cinéma (contre 1 700 en 2017).

Là encore, il faut souligner les retours positifs de cette opération de sensibilisation. Les personnes interrogées ont reconnu avoir été séduites par le format familial et original de la soirée et par la convivialité des acteurs. Toutes les personnes ont souligné le « *moment de partage et d'émotions* » qu'offre Ouverture de Champ.

Il a été décidé de reconduire l'opération en 2019.

Sous-titre 4 : Duoday©

Sous l'impulsion de Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées, l'opération Duoday© est devenue nationale en 2018.

Cette opération s'inscrivant dans la continuité de ses actions, LADAPT s'est tout naturellement positionnée en tant que partenaire.

Cela a été un succès : près de 130 duos ont été organisés par les équipes de LADAPT. Les retours des personnes accompagnées ont été là encore positifs : certaines ont pu affiner leur projet professionnel, d'autres se confronter à la réalité des métiers, quand d'autres encore ont apprécié de pouvoir échanger avec leurs collègues d'un jour. L'opération sera de nouveau proposée aux équipes de LADAPT en 2019.

Sous-titre 5 : La Tête de l'Emploi

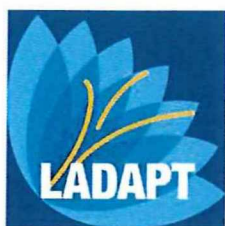
La série courte La Tête de l'Emploi valorise, à travers des mini-portraits, le parcours professionnel des travailleurs en situation de handicap, tout handicap confondu. Trente-six nouveaux épisodes composent la saison 4, dont le partenaire est La France Mutualiste.

Dans la continuité de Duoday©, cette série permet à LADAPT de renouer avec le monde des entreprises et de valoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Conclusion

Il y a 90 ans, Suzanne Fouché fondait LADAPT. Notre association se renforce chaque année grâce à l'ensemble des personnes accompagnées dans nos établissements, à nos bénévoles et à nos salariés. Ces forces vives ont forgé notre ADN, qui nous permet aujourd'hui d'évoluer, d'innover, d'être dans la proximité au sein de nos territoires

Notre organisation régionale et notre projet associatif facilitent les partenariats avec notre tutelle et notre environnement socio-économique, qui sont autant d'atouts pour amener les personnes en situation d'handicap à vivre dans une société plus inclusive.



www.ladapt.net

Réf : VR/NK

Pantin, le 28 juin 2018

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LADAPT
DU 21 JUIN 2019

*Le conseil d'administration s'est réuni le 21 juin 2019 à 14h00
A la MAS – 18, rue des terres au curé – 75013 PARIS*

ETAIENT PRESENTS

Membres du Conseil

Monsieur Emmanuel Constans
Monsieur Ronan Bernard
Monsieur Alain Bernier
Madame Laure Calame Ferrières
Monsieur Jean-Loup Coulon
Madame Danielle Darriet
Monsieur Louis Démangeat
Monsieur Jean-Louis Dubois
Monsieur Stéphane Forgeron
Monsieur Alain Fournier
Madame Annie Gernez
Monsieur Christian Girerd
Monsieur Joël Héloir
Monsieur Bruno Pollez
Madame Pascale Pourrier
Madame Edwige Richer
Monsieur Jean-Marc Roosz
Monsieur Bernard Talopp

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Jean-Louis DORE
Monsieur Patrick Bézier
Madame Fatima Khallouk
Madame Rosemary Launay
Monsieur Michel Rebillon

ASSISTAIT EGALEMENT

Monsieur Vincent RENAULT, Directeur Général Adjoint de transition
Madame Anne FESTA, Directrice Associative et du Développement

LADAPT - Election du Bureau

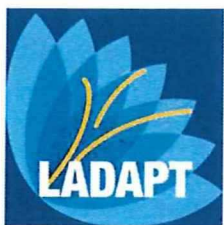
Après le vote du Conseil d'administration du 21 juin 2019, le Bureau du Conseil d'Administration est élu dans la composition suivante :

- Monsieur Emmanuel CONSTANS, Président,
 - Monsieur Alain FOURNIER, Vice président,
 - Monsieur Jean-Louis DUBOIS, Secrétaire général,
 - Monsieur Michel REBILLON, Secrétaire général adjoint,
 - Monsieur Patrick BEZIER, Trésorier,
 - Monsieur Jean Loup COULON , Trésorier adjoint,
 - Monsieur Christian GIRERD, Délégué au patrimoine.
-

Extrait certifié conforme



Emmanuel CONSTANS
Président de LADAPT



www.ladapt.net

Réf : VR/NK

Pantin, le 28 juin 2018

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LADAPT
DU 21 JUIN 2019**

*Le conseil d'administration s'est réuni le 21 juin 2019 à 14h00
A la MAS – 18, rue des terres au curé – 75013 PARIS*

ETAIENT PRESENTS

Membres du Conseil

Monsieur Emmanuel Constans
Monsieur Ronan Bernard
Monsieur Alain Bernier
Madame Laure Calame Ferrières
Monsieur Jean-Loup Coulon
Madame Danielle Darriet
Monsieur Louis Démangeat
Monsieur Jean-Louis Dubois
Monsieur Stéphane Forgeron
Monsieur Alain Fournier
Madame Annie Gernez
Monsieur Christian Girerd
Monsieur Joël Héloir
Monsieur Bruno Pollez
Madame Pascale Pourrier
Madame Edwige Richer
Monsieur Jean-Marc Roosz
Monsieur Bernard Talopp

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Jean-Louis DORE
Monsieur Patrick Bézier
Madame Fatima Khallouk
Madame Rosemary Launay
Monsieur Michel Rebillon

ASSISTAIT EGALEMENT

Monsieur Vincent RENAULT, Directeur Général Adjoint de transition
Madame Anne FESTA, Directrice Associative et du Développement

LADAPT - Election du Bureau

Après le vote du Conseil d'administration du 21 juin 2019, le Bureau du Conseil d'Administration est élu dans la composition suivante :

- Monsieur Emmanuel CONSTANS, Président,
 - Monsieur Alain FOURNIER, Vice président,
 - Monsieur Jean-Louis DUBOIS, Secrétaire général,
 - Monsieur Michel REBILLON, Secrétaire général adjoint,
 - Monsieur Patrick BEZIER, Trésorier,
 - Monsieur Jean Loup COULON , Trésorier adjoint,
 - Monsieur Christian GIRERD, Délégué au patrimoine.
-

Extrait certifié conforme



Emmanuel CONSTANS
Président de LADAPT

L'Adapt

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



L'Adapt

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association L'Adapt,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'Adapt relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de présentation » dans la partie « Principes et Méthodes » de l'annexe des comptes annuels exposant le fait que les disponibilités présentées au bilan ont fait l'objet d'une compensation entre les soldes bancaires débiteurs et créditeurs.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ✦ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joël Fusil', with a long horizontal line extending to the right.

Joël Fusil

BILAN ACTIF

BILAN AU 31/12/2018 - ACTIF

ACTIF en K€	Annexes	2018			2017	VARIATION 2018/2017
		BRUT	Amort. Prov.	Net	Net	
Actif Immobilisé :	1					
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement		175	52	123	124	-
Frais de recherche et de développement		4	-	4	-	4
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		3 022	2 437	585	891	-305
Fonds commercial (1)		996	98	898	935	-37
Autres		77	46	31	38	-8
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes		334		334	50	284
Immobilisations corporelles						
Terrains		5 345	1 737	3 608	3 404	204
Constructions		128 066	67 940	60 126	51 463	8 663
Installations techniques, matériels et outillage industriels		26 167	21 290	4 877	4 846	30
Autres		17 571	13 043	4 529	3 497	1 032
Immobilisations grevées de droits				-		
Immobilisations corporelles en cours		7 884		7 884	13 707	-5 823
Avances et acomptes		189		189	94	95
Immobilisations financières (2)						
Participations		-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				-	-	-
Autres titres immobilisés		126	-	126	126	0
Prêts		7 416		7 416	7 289	127
Autres		2 918	236	2 682	2 702	-20
TOTAL I		200 290	106 879	93 410	89 165	4 246
Actif circulant						
Stocks et en-cours		486	-	486	505	-19
Avances et acomptes sur commandes		159	-	159	107	52
Créances (3)	2					
Créances - Redevables, clients et cptes rattachés		20 618	854	19 764	15 997	3 768
Personnel et comptes rattachés		235	-	235	181	54
Organismes sociaux		601	-	601	474	128
Etat et autres collectivités publiques		3 772	-	3 772	3 154	618
Débiteurs divers		7 273	-	7 273	6 657	616
Valeur mobilière de placement	4	12 025	67	11 958	9 996	1 963
Disponibilités	4	40 702	-	40 702	103 518	-62 816
Charges constatées d'avance (3)	2	1 666	-	1 666	1 556	110
TOTAL II		87 537	921	86 616	142 144	-55 527
Charges à répartir sur plusieurs exercices		159		159	-	159
TOTAL III		159		159	-	159
TOTAL GENERAL (I + II + III)		287 986	107 800	180 186	231 309	-51 122
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont à moins d'un an (brut)						
(3) Dont à moins d'un an (brut)				34 546		
ENGAGEMENTS REÇUS						
Legs nets à réaliser :				300	375	-75
- acceptés par les organes statutairement compétents						
- autorisés par l'organisme de tutelle						
Dons en nature restant à vendre						

BILAN PASSIF

BILAN AU 31/12/2018 - PASSIF

PASSIF en K€	Annexes	2018	2017	VARIATION 2018/2017
Fonds associatifs et réserves :				
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise	5	19 482	19 316	166
Ecart de réévaluation	5	1 239	1 239	-
Réserves	6	62 300	58 420	3 880
Report à nouveau	5	-23 089	-22 028	-1 061
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	5	4 579	2 862	1 717
<i>dont résultat sous contrôle de tiers financeurs (excédent ou déficit)</i>	5	5 709	4 480	1 229
Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise	5	2 427	2 427	-
Report à nouveau Sous contrôle de tiers financeurs *	5	-5 624	-6 250	626
Subventions d'investissement	7	12 591	10 734	1 858
Provisions réglementées	8	17 117	14 752	2 365
TOTAL I		91 023	81 472	9 551
Provisions pour risques et charges	9	11 252	10 414	838
TOTAL II		11 252	10 414	838
Fonds dédiés	10			
Fonds dédiés		4 356	2 931	1 426
Dettes (1)	11			
Emprunts et dettes assimilées (2 + 3)		28 848	28 703	146
Concours bancaires		-	67 775	-67 775
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		182	110	72
Fournisseurs // Redevables et comptes rattachés		8 090	7 865	225
Personnel et comptes rattachés		8 241	7 517	724
Organismes sociaux et comptes rattachés		12 505	12 328	177
Etat et collectivités publiques		1 711	154	1 556
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		869	1 599	-731
Autres dettes		2 723	4 141	-1 418
Produits constatés d'avance (1)	11	10 385	6 299	4 087
TOTAL III		77 910	139 422	-61 512
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		180 186	231 309	-51 123
(1) Dont à plus d'un an		26 373	26 453	-80
Dont à moins d'un an		47 181	110 038	-62 857
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		-	67 775	-67 775
(3) Dont emprunts participatifs				
ENGAGEMENTS DONNES				

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

En K €uros	ANNEXE	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises, de produits fabriqués	13	2 879	3 087
Prestations de services	13	185 688	179 208
Production stockée	13	-5	0
Production immobilisée		3	0
Subventions d'exploitation		3 140	2 427
Dons		232	188
Cotisations		31	30
Donations et legs		166	331
Reprise sur provision (et amortissement)	8 & 9	2 888	2 707
Autres produits		16 312	15 843
TOTAL I		211 334	203 821
Charges d'exploitation			
Achats		9 373	9 138
Variation de stock		13	-68
Autres charges externes		41 565	40 027
Impôts, taxes et versements assimilés		8 048	7 966
Rémunération du personnel		92 347	87 549
Charges sociales		42 130	40 362
Dotation aux amortissements	1	7 958	7 785
Dotation aux provisions	8 & 9	2 848	4 809
Autres charges		233	234
TOTAL II		204 515	197 801
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		6 819	6 020
Produits financiers			
Intérêts, produits financiers et transfert de charges		271	362
TOTAL I		271	362
Charges financières			
Intérêts et charges financières			
Charges financières autres		976	1 049
TOTAL II		976	1 049
2 RESULTAT FINANCIER		-705	-687
3 RESULTAT COURANT (1 + 2)		6 114	5 333
Produits exceptionnels		3 185	1 253
Charges exceptionnelles		3 121	2 310
4 RESULTAT EXCEPTIONNEL		64	-1 057
IMPOT SUR LES SOCIETES		31	43
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (XI)		1 446	570
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (XII)		3 014	1 941
TOTAL DES PRODUITS		216 236	206 005
TOTAL DES CHARGES		211 657	203 143
EXCEDENT OU DEFICIT		4 579	2 862
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS			
Bénévolat			
Prestations en nature		275	375
Dons en nature			
TOTAL		275	375
CHARGES			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services		275	375
Personnel bénévole			
TOTAL		275	375

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2017 s'était caractérisée par une stabilité du périmètre avec un seul nouvel établissement, le SAMSAH d'Annecy. L'année 2018 voit l'intégration d'un nouvel établissement de Gestion Propre, la Résidence d'Accueil GITE ET AMITIE ainsi que l'ouverture de la MAS CAMBLANES, première MAS de LADAPT, dossier faisant déjà partie du périmètre de LADAPT en 2017 mais pour lequel 2018 est la première année d'activité

Le résultat comptable compilé ressort nettement positif, à 4,6 M€.

Cet excédent fait l'objet d'une analyse dans ce document. On peut déjà en faire ressortir les principaux éléments :

- Résultats bénéficiaires sur la grande majorité des établissements médico-sociaux et sanitaires
- Le CITS, crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires, génère une économie de 2,5 M€ cette année
- Poursuite du développement des activités en gestion propre Hors Pantin et maintien d'un résultat excédentaire de 155 K€.
- Poursuite de la mise en place de la Dotation Modulée à l'Activité, DMA, au niveau national. Cette tarification à l'activité ne concerne toujours que 10% de la dotation globale en 2018, part qui pourrait augmenter progressivement au cours des prochaines années. L'impact consolidé de la DMA aura été positif pour LADAPT en 2018, comme en 2017. Le surplus de produits de DMA réalisé par rapport à la DMA théorique est ainsi évalué à 299 K€ pour 2018.

On notera également pour l'année 2018, les évolutions suivantes par secteur :

- Les activités sous gestion contrôlée génèrent un excédent de 5 709 K€, en augmentation par rapport à l'exercice 2017 (+ 1 717 K€).
- Résultat déficitaire (- 1 284 K€), une année supplémentaire, sur les activités de gestion propre de Pantin, par manque de ressources pérennes.

PRINCIPES ET MÉTHODES

Référentiel comptable

Les comptes de l'exercice 2018 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations ;
- Aux dispositions de l'instruction M21 du 17 octobre 2007, modifiée par l'arrêté du 18 décembre 2012, applicable aux établissements hospitaliers et sanitaires du secteur privé ;
- Au décret comptable budgétaire et financier du 22 octobre 2003 pour les établissements sociaux, et médico-sociaux (M22), gérés par des organismes privés à but non lucratif.

Changement de présentation

L'ensemble des établissements clôturent leurs comptes au 31 décembre 2018.

Sur l'exercice 2018, les disponibilités présentées au bilan ont fait l'objet d'une compensation entre les soldes bancaires débiteurs et créditeurs ; ceci en raison des conventions de fusion de comptes signées avec les organismes bancaires par le Siège.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Compléments d'informations relatifs à l'actif du bilan :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilisation.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont comptabilisées à leur coût d'achat et amorties sur leur durée d'utilisation, selon les taux d'amortissement suivants :

Durée d'amortissement en année (s)			
	Linéaire	Dégressif	Durée en année
Immobilisation incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles			
Logiciels	X		1 à 3
Immobilisation corporelles			
Agencement, aménagement de terrain	X		10 à 50
Construction	X		10 à 65
Installations techniques, matériels et outillage	X		5 à 20
Autres immobilisations corporelles	X		5 à 20

Sous la catégorie immobilisations incorporelles, figure l'enregistrement d'un fonds civil lié à la reprise de l'activité de l'établissement concerné. Ce fonds civil fait l'objet d'un amortissement dont la durée correspond à celle du nouveau projet immobilier, soit 27 ans.

Les durées d'amortissement par composant :

Composant	Nature	Durée
Structure	- Terrassement Travaux œuvre Maçonnerie Charpente Structure Honoraires architecte si immobilisé Cloisons fixes Doublage	40 - 60
Couverture & Isolation	Couverture bac acier Étanchéité Isolation	30 - 40
Revêtement & Plafond	Menuiseries extérieur bois Cloisons mobiles Menuiseries intérieures revêtements sols durs et muraux (carrelage, lambris) Plafonds suspendus	10 - 25
Extérieurs	Menuiseries extérieures PVC Métallerie VRD (voiries et réseaux divers) Piscine de balnéothérapie collective	20 - 30
Peintures	Peinture Lino Moquette Tapisserie	5 - 10
Ascenseurs		15 - 20
Réseaux	Plomberie Chauffage Électricité Matériel de mesure et de mise aux normes de balnéothérapie (pompe, filtre...) Câblage informatique	15 - 25
Sanitaires	Douche baignoire de balnéothérapie individuelle Lavabo W.C	15 - 20
Rénovation	Ravalement de façades	15 - 25

Immobilisations financières, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Stocks

Les stocks se rapportent essentiellement à l'activité des établissements sanitaires et des ESAT commerciaux.

Les combustibles stockés font l'objet d'une évaluation et sont portés en stock.

Les matières premières, produits pharmaceutiques et produits finis commercialisés par le secteur protégé font l'objet d'un inventaire.

Les fournitures et consommables non consommés sont comptabilisés en « charges comptabilisées d'avance ».

Créances

Les créances sont comptabilisées au coût historique. En cas de risque d'irrécouvrabilité une provision pour dépréciation est constatée.

Les principales créances sont relatives aux prix de journée, à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée, ou bien encore à la vente des produits pour les structures sous gestion propre et les ESAT commerciaux.

Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

Compléments d'informations relatifs au passif du bilan :

Fonds propres

Le bilan fait ressortir les fonds propres en deux catégories .

- les fonds propres
- les autres fonds associatifs

Les fonds propres :

Sont enregistrés à ce poste :

Les fonds associatifs sans droit de reprise :

- **Subventions d'investissement**
 - Sont comptabilisées en fonds associatifs sans droit de reprise, les fonds destinés à financer un bien inscrit à l'actif. Les subventions ne sont pas rapportées au résultat.
- **Dons et Legs :**
 - Concerne les donations et biens reçus en legs qui correspondent à des biens durables pour les besoins de ses missions sociales. Les autres biens reçus en legs sont mis en vente conformément à la réglementation lorsqu'ils ne sont pas directement utiles à l'activité, ces montants sont comptabilisés intégralement en produit au compte de résultat, lors de la réalisation définitive de la vente.

Réserves :

Les réserves au bilan sont constituées par les réserves liées à la gestion contrôlée ainsi que les réserves liées à la gestion propre.

Reports à nouveaux :

Sont constatés dans cette rubrique, les résultats antérieurs des établissements sous gestion propre. Ils intègrent également les dépenses rejetées par les autorités de tarification des établissements sous gestion contrôlée, ces rejets restent généralement à la charge de l'association.

Résultat net :

Afin de se conformer aux dispositions du plan comptable général, les résultats sous contrôle de tiers financeurs et ceux relatifs à la gestion propre sont présentés sur une seule ligne « résultat net de l'exercice ». Une ventilation de ce résultat est présentée dans l'annexe 5.

Les autres fonds associatifs :

Sont enregistrés à ce poste :

Fonds associatifs avec droit de reprise :

Ce sont principalement les subventions versées sous forme de convention de réservation de places dans quelques établissements de l'association par les autorités de tarification ou des donateurs privés, ainsi que les fonds apportés à long terme, avec la possibilité de reprise en cas de non-respect des termes de la convention.

Report à nouveau sous contrôle tiers financeurs :

Sont constatés à cette rubrique, les résultats antérieurs des établissements sous gestion contrôlée en attente d'affectation et de validation par les autorités de tarification. Le déficit cumulé représentatif de la provision pour congés payés non financée est également enregistrée sur cette rubrique.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables sont maintenues dans les fonds propres.

Les subventions d'investissement sont reprises en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

Les reprises sont comptabilisées dans un compte de produit exceptionnel mais reclassées dans l'annexe en produit d'exploitation

Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour litiges, charges de personnel, retraites et licenciements sont comptabilisées en charges d'exploitation avec, en principe, un accord préalable des financeurs. Elles sont dotées annuellement par un compte de charges « dotations » ou produits « reprises de provision » qui figurent dans le compte de résultat.

Les provisions pour risques divers sont généralement comptabilisées en exploitation.

La provision pour indemnité de départ à la retraite

La provision pour indemnité de départ en retraite est calculée selon les critères suivants :

Convention collective :	Hospitalisation privée à but non lucratif- FEHAP
Indemnités de fin de carrière :	Conventionnelles soumises à charges sociales
Progression des salaires :	1 5% (non cadres) – 2 5% (cadres)
Table de mortalité :	INSEE TV 88/90
Taux d'actualisation :	1.50 % par an
Charges sociales :	48% (Non Cadre) / 59% (Cadres)
Date présumée de départ à retraite :	65 ans
Turnover :	8% par an dégressif jusqu'à 50 ans
Initiative du départ :	Salarié

Le montant total des droits à Indemnité de fin de carrière est estimé à 12 140 K€ en dette actuarielle (calcul de l'indemnité tenant compte de l'ancienneté du salarié au 31 décembre 2018) pour l'ensemble des salariés. Une partie, celle correspondant aux droits des salariés amenés à partir à la retraite dans les dix prochaines années, est comptabilisée en provisions :

Montant des droits estimés	12 140 K€
Montant comptabilisé	4 823 K€
Montant des engagements restants	7 317 K€

Le montant total des droits à Indemnité de fin de carrière estimé selon la méthode de la valeur actuelle probable ressort à 29.269 K€ (calcul de l'indemnité par projection si le salarié réalise toute sa carrière à LADAPT). En 2017 ce montant s'élevait à 31.768 K€.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet défini répond aux deux conditions suivantes :

- Être conforme à la réalisation de l'objet de l'association,
- Être clairement identifié, les coûts imputables devant être nettement individualisés.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Le montant des fonds dédiés de l'exercice N est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2018

Informations relatives au bilan

ANNEXE 1 : Variation des immobilisations

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2017	Acquisitions 2018	Transferts 2018	Cessions 2018	Immobilisations au 31 décembre 2018
Immobilisations incorporelles	4 250 668	440 575		83 575	4 607 669
Frais d'établissement	163 132	11 999			175 130
Frais de recherche et de développement	0	4 032			4 032
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés	2 963 755	140 810		83 575	3 020 990
Fonds commercial	997 155				997 155
- dont droit au bail	1 145				1 145
Autres immobilisations incorporelles	76 564				76 564
Immobilisations incorporelles en cours	50 062	283 735			333 797
Immobilisations corporelles	175 185 017	13 468 084	-56 833	3 374 524	185 221 743
Terrains	2 051 326	26 797	268 500		2 346 624
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	2 981 078	32 453		15 351	2 998 180
Constructions	115 766 551	1 710 234	11 046 473	457 603	128 065 655
Installations, matériel et outillage techniques	25 113 934	2 681 874	20 815	1 649 550	26 167 073
Autres immobilisations corporelles	15 470 896	2 678 749	59 647	637 845	17 571 448
Immobilisations corporelles en cours	13 801 230	6 337 977	-11 452 268	614 175	8 072 764
Immobilisations financières	10 453 252	474 143	56 833	523 815	10 460 412
Participations					
Créances rattachées à des participations	100 300			100 000	300
Autres titres immobilisés	125 753			53	125 700
Prêts	7 289 172	352 909		225 982	7 416 098
Autres immobilisations financières	2 938 027	121 234	56 833	197 780	2 918 314
TOTAL	189 888 937	14 382 802		3 981 914	200 289 825

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements et dépréciations au 31/12/2017	Dotations 2018	Diminutions par reprise 2018	Amortissements et dépréciations au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles (*)	2 213 258	509 240	89 691	2 632 807
Frais d'établissement	39 233	14 295	1 821	51 708
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits	2 074 329	450 474	87 871	2 436 932
Fonds commercial (établissements privés)	61 482	36 889		98 371
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	38 213	7 581		45 795
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles	98 173 795	9 048 068	3 211 778	104 010 085
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	1 628 059	123 978	15 351	1 736 686
Constructions sur sol propre	64 296 649	4 366 151	738 884	67 923 916
Constructions sur sol d'autrui	7 239	18 926	10 031	16 134
Installations, matériel et outillage techniques	20 267 700	2 782 691	1 759 933	21 290 458
Autres immobilisations corporelles	11 974 147	1 756 322	687 579	13 042 890
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières	336 413		100 000	236 413
Participations et créances rattachées à des participations	100 000		100 000	
Autres titres immobilisés	236 413			236 413
Prêts				
Autres				
TOTAL	100 723 466	9 557 308	3 401 469	106 879 305

Pour l'ensemble du périmètre compilé, les immobilisations sont en augmentation de + 14 M€ sur l'année 2018.

Les principales explications de cette variation sont :

- Une entrée de périmètre pour le dossier GITE ET AMITIE, résidence d'accueil.

Cela occasionne une augmentation des immobilisations de 974 K€ et des amortissements de 803 K€.

- Augmentation de 6 337 K€ des immobilisations corporelles en cours (voir détail ci-après *)

- Augmentation également de 2 678 K€ pour les autres immobilisations corporelles et de 2 679 K€ des Installations, matériel et outillages pour 2 682K€

- Augmentation des constructions pour 1 710 K€.

* Plus particulièrement pour les immobilisations en cours, les augmentations sont liées aux projets immobiliers suivants :

- Fin des travaux sur le SSR de THIONVILLE pour 3 081 K€

- Fin des travaux sur la MAS CAMBLANES pour 896 K€

- Poursuite des travaux sur Trouy pour 744 K€

- Projet d'Evian pour 709 K€

Les transferts d'immobilisations en cours s'élèvent à 11 452 K€. Ils concernent essentiellement la réception des locaux de la MAS CAMBLANES pour 10 630 K€.

ANNEXE 2 : États des échéances des créances

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

CREANCES EN K€	Situation au 31.12.2018	ECHEANCES		
		jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Créances à l'actif immobilisé	9 664	222	3 169	6 273
Créances activité sanitaire (article 58)	2 248		2 248	
Prêt (effort construction...)	7 416	222	921	6 273
Créances de l'actif circulant :	34 324	34 324	0	0
Créances - Redevables, clients et cptes rattachés	20 618	20 618		
Avances et acomptes sur commandes	159	159		
Autres créances (à détailler si besoins)				
- Personnel et comptes rattachés	235	235		
- Organismes sociaux	601	601		
- Etat et autres collectivités publiques	3 772	3 772		
- Débiteurs divers	7 273	7 273		
Charges constatées d'avance	1 666	1 666		
TOTAL GENERAL	43 988	34 546	3 169	6 273

L'état des échéances des créances fait ressortir un solde de 43 988 K€, constitué essentiellement des créances relatives à la facturation des activités sanitaires et médico-sociales des établissements de LADAPT.

Charges constatées d'avance

Le montant des charges constatées d'avance exclusivement imputables à l'exploitation s'élève à 1 666 K€ pour l'exercice 2018 contre 1 556 K€ pour 2017, soit une augmentation de 110 K€ (+7%).

ANNEXE 3 : Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR

En K€	Situation au 31.12.2017	Situation au 31.12.2018
Redevables et Clients produits à recevoir	1 538	1 678
Etat subventions à recevoir	184	0
Autres produits à recevoir	2 903	2 773
Personnel produits à recevoir	99	76
Organismes sociaux produits à recevoir	176	221
TOTAL GENERAL	4 901	4 748

Le poste « Redevables et Clients produits à recevoir » comprend essentiellement la facturation des produits de tarification des établissements et services médico-sociaux.

Pour rappel au 31/12/2017, le poste « Etat subventions à recevoir » correspondait à un dégrèvement de la taxe sur les salaires 2016 restant à encaisser

Le poste « Autres produits à recevoir » est constitué principalement des produits de facturation et de remboursement de la prévoyance, ainsi que la facturation pour l'aide au poste des travailleurs handicapés et l'aide au logement.

Le poste « Organismes sociaux produits à recevoir » correspond principalement à des IJSS à percevoir.

ANNEXE 4 : Trésorerie disponible

TRESORERIE DISPONIBLE

En K€	Situation au 31.12.2017	Situation au 31.12.2018
VMP	9 996	12 025
Disponibilités	35 743	40 702
Disponibilités nettes	45 739	52 727

La trésorerie disponible a progressé de 7 millions d'euros sur l'exercice 2018.

Les fonds ont été placés en partie sur des supports plus liquides classés en disponibilités (comptes sur Livret) et en partie sur des SICAV (classées en VMP).

L'augmentation de la trésorerie s'explique d'une part par les bons résultats des établissements médico sociaux et sanitaires (baisse des charges = baisse des décaissements), par une diminution des délais de recouvrement sur un certain nombre d'établissements, ainsi que la réception sur la fin d'année de subventions dans le cadre de projets (Emploi Accompagné, PAS) devant se dérouler en partie ou en totalité l'an prochain.

Pour mieux traduire les conventions de fusion de trésorerie signées avec les organismes bancaires, les comptes 2018 présentent une position nette des soldes bancaires. Auparavant, les soldes débiteurs étaient présentés à l'actif et les découverts au passif, ce qui augmentait artificiellement la taille du bilan.

Pour une meilleure lecture, nous avons présenté ci-dessous les comptes annuels simplifiés avec une colonne 2018 pro-forma sans compensation des comptes bancaires.

ACTIF (en K€)	2 017	2018 (pro-forma)	2 018	PASSIF (en K€)	2017	2018 (pro-forma)2	2018
Actif immobilisé net	89 165	93 410	93 410	Fonds propres	66 720	73 906	73 906
Actif circulant	28 630	34 116	34 116	Provisions	25 166	28 369	28 369
Disponibilités	113 514	130 450	52 660	Fonds dédiés	2 931	4 356	4 356
				Emprunts	28 703	28 848	28 848
				Concours bancaires	67 775	77 790	-
				Dettes circulantes	40 014	44 707	44 707
Total	231 309	257 976	180 186		231 309	257 976	180 186

ANNEXE 5 : Variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

En k€	Situation au 31.12 2017	Augmentations	Diminutions	Situation au 31 12.2018
Fonds associatifs et réserves :				
Fonds propres	59 809	9 614	4 912	64 512
Fonds associatifs sans droit de reprise	19 316	168	1	19 482
Ecart de réévaluation	1 239	0	0	1 239
Réserves	58 420	6 880	3 001	62 300
Report à nouveau	-22 028	850	1 910	-23 089
Résultat de l'exercice	2 862	1 716	0	4 579
Autres fonds associatifs	21 663	27 908	23 080	26 511
Fonds associatifs avec droit de reprise	2 427	0	0	2 427
Report à nouveau Sous contrôle de tiers financeurs	-6 250	9 961	9 335	-5 624
Subventions d'investissement	10 734	15 314	13 456	12 591
Provisions réglementées	14 752	2 633	268	17 117
TOTAL GENERAL	81 472	37 522	27 972	91 023

Les fonds propres augmentent de 4 703 K€ :

Les **réserves** enregistrent une augmentation de 3 880 K€ par rapport à l'exercice 2017 (Cf. détail dans l'annexe 6).

Le **report à nouveau** présente l'intégralité des résultats antérieurs des structures en gestion propre, avec un déficit cumulé de 23 089 K€. Les diminutions de l'exercice de 1 910 k€ correspondent à l'affectation des résultats de l'exercice 2017

Le **résultat net** est constitué des résultats sous contrôle de tiers financeurs et des résultats relatifs à la gestion propre :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Résultat gestion contrôlée	4 480	5 709
Résultat autres actions sous gestion propre	-1 617	-1 129
RESULTAT	2 862	4 579

Les autres fonds associatifs augmentent de 4 848 K€ :

Le **report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs** est présenté avec un solde de -5 624 K€, en augmentation de 626 K€. Il est constitué essentiellement par le déficit cumulé représentatif de la provision pour congés payés non financée.

Les **subventions d'investissement** reçues sont présentées avec une augmentation nette de 1 858 K€ par rapport à l'exercice 2017 (Cf. annexe 7).

Les **provisions réglementées** enregistrent une augmentation de 2 365 K€ par rapport à l'exercice 2017 (Cf. annexe 8).

ANNEXE 6 : Réserves

RESERVES

En K€	Solde au 31/12/2017	2018		Solde au 31/12/2018
		Augmentations	Diminutions	
Résultats mis en réserve	12 589	87	0	12 676
Réserves affectées à l'investissement	34 961	2 273	267	36 968
Réserves de Trésorerie	8 535	86	0	8 621
Réserves de Compensation	5 898	1 905	129	7 675
Réserves Statutaires	0	0	0	0
Autres Réserves	350	82	0	432
Dépenses Rejetées	-3 914	2 447	2 605	-4 071
TOTAL	58 420	6 880	3 001	62 300

Les réserves sont en augmentation de + 3 880 K€ par rapport à la situation de 2017.

Le poste « résultat mis en réserve » augmente de 87 K€ en net par l'affectation des résultats des structures sous gestion propre.

Le poste « réserves affectées à l'investissement » enregistre une augmentation de 2 007 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution est expliquée principalement comme suit :

- 192 K€ pour le CMPR de Virazeil
- 198 K€ pour l'IEM de Trouy
- 200 K€ pour le CRP de Toulon

La réserve de trésorerie a pour objectif de financer le besoin en fond de roulement. Ce poste enregistre une augmentation nette de 86 K€ par rapport à l'exercice précédent

La réserve de compensation a pour objectif de financer des déficits éventuels ultérieurs par compensation des excédents antérieurs, laissés provisoirement à la disposition des établissements. Elle enregistre une augmentation de 1 777 K€ par rapport à l'exercice précédent, liée aux affectations des résultats.

Les dépenses rejetées augmentent de 157 K€ dont 23K€ sur le FAM de Soisy, 58K€ sur le FAM de Chinon.

ANNEXE 7 : Subventions d'investissement

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

EN K€	Situation au 31.12.2017	Subventions reçues	Quote part virée au résultat	Transferts de compte	Cession Immos	Situation au 31 12 2018
TAXE D'APPRENTISSAGE	2 163	1 359	1 522	1 756		3 756
REGION & AUTRES SUBVENTIONS	8 571	1 222	895	-63		8 835
TOTAL GENERAL	10 734	2 581	2 417	1 693	-	12 591

Les subventions comptabilisées sur l'exercice sont destinées à assurer le financement d'actifs immobilisés.

Les 12 591 K€ de subventions inscrites au bilan se décomposent comme suit :

- 3 756 K€ affectés à la taxe d'apprentissage ,
- 8 835 K€ affectés à la réalisation de projets immobiliers futurs ou déjà finalisés et au financement des équipements des établissements.

Le montant de la collecte issue de la taxe d'apprentissage s'élève à 1 359 K€ cette année contre 1 340 K€ l'an passé.

Le montant des autres subventions s'élève à 1 222 K€ pour l'exercice 2018. Elles sont affectées aux projets principaux suivants :

- 819 K€ pour la réalisation de la MAS de Camblanes ;
- 171 K€ pour la réalisation de travaux sur le CRP d'Evian.

Le montant de la quote-part virée au résultat s'élève à 2 417 K€, il se décompose comme suit :

- 1 522 K€ qui portent sur la taxe d'apprentissage ;
- 329 K€ liés au projet "Hôpital numérique" ;
- 566 K€ correspondant à l'amortissement de subventions d'équipements diverses

ANNEXE 8 : Provisions réglementées

ANNEXE PROVISIONS REGLEMENTEES

en k€	Situation au 31.12.2017	Augmentations			Diminutions			Situation au 31.12.2018
		Dotations comptes 68	Affectation de résultats et/ou autres	TOTAL	Reprises comptes 78	Affectation de résultats et/ou autres	TOTAL	
Reserve de trésorerie	57	-	-	-	-	-	-	57
Renouv.Immos	14 290	1 853	166	2 019	250	-	250	16 059
Diff.Realiss.Actif	380	605	-	605	9	-	9	976
Diff.Valoris.FGM	24	0	-	0		-	-	25
TOTAL GENERAL	14 752	2 458	166	2 624	259	0	259	17 117

La provision pour renouvellement d'immobilisations est dotée historiquement par les fonds alloués par les autorités de tarification des établissements sous gestion contrôlée.

L'augmentation des provisions réglementées par rapport à l'exercice précédent est de 2 624 K€.

Les principaux mouvements sont ciblés sur les provisions pour renouvellement d'immobilisations. Ils comprennent principalement :

- 2 458 K€ pour financer divers projets ;
- 166 K€ de diverses affectations dont l'affectation de résultat de l'IEM de Trouy 69 K€ et 88K€ de réimputation depuis le compte « grosses réparations ».

Une diminution de 259 K€ de reprises afin de compenser les dotations aux amortissements des projets en cours.

ANNEXE 9 : Provisions pour risques et charges

DETAILS DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en K€	Situation au 31.12.17	Augmentations				Diminutions				Situation au 31.12.18
		Dotations comptes 68	Affectation de résultats et/ou autres	Nouveaux Ets (1)	TOTAL	Reprises comptes 78	Affectation de résultats et/ou autres	Nouveaux Ets (1)	TOTAL	
Litiges	2 438	450	15		465	819			819	2 084
Risques divers	2 397	894	1 446	-	2 340	567	11	-	577	4 160
Charges de Personnel	30	30	-	-	30	29	-	-	29	31
Retraites	5 286	990			990	1 436	17		1 453	4 823
Licenciement	9	26			26				-	36
Grosses réparation	253	-	-	-	-	46	88	-	134	119
TOTAL	10 414	2 390	1 461	-	3 851	2 898	116	-	3 013	11 252

Une augmentation de 3 851 K€ intégrant de façon significative :

- 2 390 K€ de provisions couvrant notamment des litiges (450 K€), des risques divers (894 K€) ou encore des indemnités de départ à la retraite au titre des dix prochaines années (990 K€) ;
- 1 461 K€ d'affectation de résultats et/ou autres, il s'agit principalement des opérations de reclassement entre les comptes créditeurs divers et les comptes de provisions pour charges liées à la décision du Conseil d'Etat de ne pas acter la dévolution du patrimoine des établissements de la vallée de Montmorency (ex Association Le Colombier), et un reclassement de comptes.

Une diminution de 3 013 K€ reposant essentiellement sur :

- 819 K€ de reprises sur des litiges ;
- 567 K€ de reprises sur des risques divers ;
- 1 436 K€ tenant compte des reprises pour départ en retraite.

ANNEXE 10 : Fonds dédiés

Libellé	Situation au 31.12.2017	Augmentation en K€			Diminutions en K€			Situation au 31.12.2018
		Dotation compte 68	Reclassement Divers	Total	Reprises compte 78	Reclassement Divers	Total	
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	2 714	2 807	0	2 807	1 356		1 356	4 165
FONDS COLLECTES AUPRES DU PUBLIC	217	0	0	0	26		26	191
TOTAL	2 931	2 807	0	2 807	1 382	0	1 382	4 356

Ces ressources sont versées par les autorités de tarification ou par des donateurs et sont toutes affectées à des projets identifiés mais non encore réalisés.

Le niveau des fonds dédiés progresse de 1 425 K€ par rapport à 2017 (+49%).

Les variations significatives portent sur les projets suivants :

Dotations :

- 1 234 K€ affectés aux dispositifs "Emploi Accompagné" (DEA) des différentes régions éligibles ;
- 687 K€ affectés au dispositif "Pôle de compétences et de prestations externalisées" (PCPE) ;
- 105 K€ affectés à la participation à l'ENC des établissements de la Normandie ;
- 150 K€ correspondant au CITS des établissements du Val d'Oise.

Reprises :

- 400 K€ utilisés dans le cadre du dispositif "PCPE" ;
- 270 K€ sur les projets européens "ISA" et "DESC2" ;
- 210 K€ sur le DEA.

ANNEXE 11 : États des échéances des dettes

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

DETTES EN K€	Situation au 31 12 2018	ECHEANCES		
		jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes financières :	28 848	2 476	8 820	17 553
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28 848	2 476	8 820	17 553
Concours bancaires	0	0	0	0
Autres dettes :	44 706	44 706	0	0
Dettes fournisseurs	8 090	8 090	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	182	182	0	0
Personnel et comptes rattachés	8 241	8 241	0	0
Organismes sociaux et comptes rattachés	12 505	12 505	0	0
Etat et autres collectivités publiques	1 711	1 711	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	869	869	0	0
Autres dettes	2 723	2 723	0	0
Produits constatés d'avance	10 385	10 385	0	0
TOTAL GENERAL	73 554	47 181	8 820	17 553

Les dettes sont essentiellement liées aux cotisations, aux charges sociales et aux emprunts contractés auprès des établissements bancaires.

La ligne concernant les concours bancaires a été portée à 0. Cela fait suite à un changement de présentation : la trésorerie de LADAPT étant fusionnée au niveau national et excédentaire, il n'y a pas lieu de faire apparaître de concours bancaires. Cela explique également la diminution des dettes jusqu'à 1 an en comparaison avec l'exercice 2017

Produits constatés d'avance

Le montant des produits constatés d'avance s'élève à 10 385 K€ pour l'exercice 2018 contre 6 299 K€, soit une augmentation de 4 086 K€ par rapport à l'exercice 2017 (dont 6 000 K€ d'aide de l'ARS pour le projet de Valence).

ANNEXE 12 : Charges à payer

CHARGES A PAYER AU 31/12/2018

En K€	2017	2018
Intérêts courus sur emprunts	161	156
Fournisseurs factures non parvenues	1 190	1 505
Personnel rémunérations dues	-25	2
Personnel, Congés à payer	7 109	7 128
Personnel, autres charges à payer	102	744
Charges sociales sur congés à payer	4 128	4 067
Organismes sociaux, charges à payer	18	14
Charges fiscales sur congés à payer	1	1
Autres charges Etat, Impôts et Taxes à payer	26	42
Autres charges à payer	791	988
TOTAL GENERAL	13 503	14 648

Le poste "Personnel, autres charges à payer" fait apparaître une variation significative qui s'explique par la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat octroyée par l'association.

Informations relatives au compte de résultat

ANNEXE 13 : Ressources

DECOMPOSITION DES RESSOURCES (70-73) PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En K€	Global			Sanitaire			Medico-social			Gestion Propre		
	Situation au 31.12.2017	Situation au 31.12.2018	Variation	Situation au 31.12.2017	Situation au 31.12.2018	Variation	Situation au 31.12.2017	Situation au 31.12.2018	Variation	Situation au 31.12.2017	Situation au 31.12.2018	Variation
Vente de produits, prestations de service, produits des activités annexes, production immobilisée et production stockée	16 627	18 050	9%	3 343	3 722	11%	6 876	7 590	10%	6 408	6 822	6%
Dotations et produits de tarification (DGC/DMA/DAF)	165 668	170 515	3%	58 329	58 530	0%	107 340	111 985	4%	0	0	0%
TOTAL GENERAL	182 295	188 565	3%	61 671	62 252	1%	114 216	119 575	5%	6 408	6 822	6%

Les dotations et produits de tarification pèsent pour 85 % du total des produits. Ils sont en augmentation entre 2018 et 2017 de 4 847 K€ soit +3%.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- Création et ouverture de la MAS de CAMBLANES du 01/06/2018 : +2 993 K€
- Augmentation du prix de journée de l'IME Jacques MARAUX suite à la reprise du déficit N-2 : +533 K€
- Augmentation de l'activité sur le secteur Médico-Social entre 2017 et 2018.

Les produits d'exploitation des actions en gestion propre augmentent de 6 % soit 414 K€.

Autres informations sur le compte de résultat

Transferts de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 585 K€ en 2018 contre 412 K€ en 2017, soit une progression de 173 K€ (+42 %). Il s'agit exclusivement d'éléments de l'exploitation pour 146 K€ auxquels s'ajoutent 27 K€ d'éléments financiers.

Produits et charges exceptionnels

• **Produits exceptionnels**

Le montant des produits exceptionnels s'élève à 3 185 K€ pour l'exercice 2018 contre 1 253 K€ en 2017, soit une augmentation de 1 932 K€.

Les éléments significatifs des produits exceptionnels pour 2018 sont les suivants :

- Produits de cession d'éléments d'actifs pour 1 476 K€ (contre 152 K€ en 2017) ;
- Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion pour 512 K€ dont 262 K€ d'indemnités de retard (construction Mas de Camblanes) et 135 K€ de créances encaissées sur exercices antérieurs (établissement CELESTE- INTERNAT) ,
- Autres produits exceptionnels pour 466 K€ dont 320 K€ liée à la refacturation du Colombier ;
- Reprise de provision réglementée pour renouvellement d'immobilisations pour 247 K€ ;
- Autres produits sur exercices antérieurs pour 140 K€ dont 57 K€ qui concernent la CPAM sur des exercices antérieurs

• **Charges exceptionnelles**

Le montant des charges exceptionnelles s'élève à 3 121 K€ pour l'exercice 2018 contre 2 310 K€ pour l'exercice 2017, soit une augmentation de 811 K€ (dont une progression de 907 K€ sur le poste « provision réglementée pour renouvellement d'immobilisations »).

Les éléments significatifs des charges exceptionnelles pour 2018 sont :

- Provision pour renouvellement d'immobilisation pour 2 454 K€ (contre 1 546 K€ en 2017) ;
- Autres charges exceptionnelles diverses pour 340 K€ dont 259 K€ pour les salaires du Colombier ;
- Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 227 K€ ;
- VNC pour 83 K€ ;
- Dotation provision litige exceptionnel pour 60 K€ ;
- Pénalités de 43 K€ liées à un litige avec un fournisseur suite à la construction du CMPR de Caudebec et Saint-André ;
- Charges sur exercices antérieurs pour 40 K€

Autres informations

ANNEXE 14 : Contributions volontaires en nature

Evaluation des contributions en nature

Evaluation financière de la mise à disposition d'espaces gracieux dans les médias :

	Situation au 31/12/2017	Situation au 31/12/2018
Presse écrite	75 K€	60 K€
Télévision	190 K€	120 K€
Sites web	30 K€	45 K€
Radio	80 K€	50 K€
TOTAL	375 K€	275 K€

L'évaluation financière 2018 se répartit ainsi par événement :

✓ **SEEPH :** 275 K€

ANNEXE 15 : Engagements hors bilan relatifs aux crédits-bails et aux locations longues durées.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN 2018							
Crédit-Bail							
en K€	REDEVANCES PAYEES			REDEVANCES RESTANT A PAYER			
	A l'ouverture 2018	Payées 2018	Cumulées au 31/12/18	< à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
TOTAL	32 596	2 676	35 272	2 648	11 663	33 893	48 204

Locations longue durée							
en K€	REDEVANCES PAYEES			REDEVANCES RESTANT A PAYER			
	A l'ouverture 2018	Payées 2018	Cumulées au 31/12/18	< à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
TOTAL	5 354	2 039	7 392	1 617	4 028	10 598	16 243

TOTAL							
en K€	REDEVANCES PAYEES			REDEVANCES RESTANT A PAYER			
	A l'ouverture 2018	Payées 2018	Cumulées au 31/12/18	< à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
TOTAL	37 950	4 715	42 665	4 265	15 691	44 491	64 447

Les redevances payées en 2018 à hauteur de 2 676 K€ font apparaître deux crédits-bails importants :

- Bâtiment Chatillon (SSR) pour une redevance annuelle de 1 611 K€, avec un reste à payer de 32 331 K€ ;
- Bâtiment de Lyon (CRP, SAMSAH, CAJ, etc.) pour une redevance annuelle de 682 K€, avec un reste à payer de 14 907 K€.

Ces deux crédits-bails représentent un total de 47 238 K€, soit 98% des engagements.

ANNEXE 16 : Hypothèques

ETAT des HYPOTHEQUES		
Pour les dossiers depuis 1998		en K€
VIRAZEIL	Capital restant dû au 31/12/2018 (emprunt) =	1 107 K€
1. Promesse hypothécaire (1e rang) au profit du CREDIT COOPERATIF de : 610K€ 2. Engagement à signer une affectation hypothécaire au profit de DEXIA , à sa 1ère demande, de : 1 730 K€ <i>(engagements pris sur 50% des montants empruntés)</i>		
THIONVILLE	Capital restant dû au 31/12/2018 (emprunt) =	379 K€
1. Prénottation hypothécaire au profit de la commune de Thionville pour le prêt de DEXIA de : 1 054 K€		
TROUY	Capital restant dû au 31/12/2018 (emprunt) =	1 453 K€
1. Hypothèque de 1e rang au profit du CREDIT COOPERATIF de : 3 900 K€* * L'ADAPT a reçu de la part du crédit coopératif un engagement envers la caisse des dépôts pour 100% de l'emprunt		
CENAC	Capital restant dû au 31/12/2018 (emprunt) =	3 756 K€
1 Hypothèque de 1e rang au profit du CREDIT COOPERATIF de : 2 500 K€ <i>(engagement pris sur 50% du montant emprunté)</i>		

ANNEXE 16 Bis : Legs

Liste des legs

Mobilier / Immobilier	Adresse	description	Valorisation en K€
I	3 rue St Maurice, Lyon 8	Appartement 57m ² Occupé	100
I	2 rue Antoine Lumière, 69150 Decines	Appartement de 55m ² + garage Occupé	70
I	70 rue Corneille, Lyon 3	Appartement de 63m ² + parking Occupé	120
I	70 rue Corneille, Lyon 3	Garage Vacant	10
TOTAL GENERAL			300

Cette liste reprend l'ensemble des bâtiments ayant été légués à LADAPT et qui ne sont pas, ou plus, utilisés dans le cadre d'une activité. Les montants indiqués correspondent à une estimation faite par un expert. Ils ne sont pas inscrits au bilan.

ANNEXE 17 : Les principales données sociales

- a) La somme des 3 plus fortes rémunérations de LADAPT représente : **420 314 € brut**
- b) **La ventilation par catégorie de l'effectif moyen salarié à temps plein et à temps partiel (hors usagers d'ESAT et Education Nationale)**

L'effectif moyen sur 2018 a été de 2 977 personnes pour 2 623.18 ETP.

Il se répartit à raison de 2 361 femmes et 616 hommes pour 2 066 92 ETP de femmes et 556 26 ETP d'hommes.

Au 31/12/2018, l'effectif se répartit à raison de .

- En nombre de personnes
- ✓ 2.656 CDI (2 098 femmes et 558 hommes)
- ✓ 321 CDD (269 femmes et 52 hommes)
- ✓ 7 personnes détachées de l'éducation nationale
- ✓ 1 070 usagers d'ESAT (435 femmes et 635 hommes)

Soit un total de 4 054 personnes inscrites à l'effectif de LADAPT au 31/12/2018

- En ETP
- ✓ 2 370.66 CDI (1 859.15 femmes et 511.51 hommes)
- ✓ 268 47 CDD (222.68 femmes et 45.79 hommes)
- ✓ 0.34 personnes détachées de l'éducation nationale
- ✓ 838.74 usagers d'ESAT (335.46 femmes et 503.28 hommes)

Soit un total de 3 478.21 ETP inscrits à l'effectif de LADAPT au 31/12/2018

Au 31/12/2018, la répartition des CDI en nombre de personnes, entre les temps pleins et temps partiels est la suivante :

- ✓ 1 832 Temps plein (dont 1 384 femmes et 448 hommes)
- ✓ 824 Temps partiels (dont 714 femmes et 110 hommes)

Soit un total de 2 656 personnes inscrites à l'effectif de LADAPT au 31/12/2018

Autres informations

Honoraires des commissaires aux comptes :

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élèvent pour l'exercice 2018 à :

- 97 436 € TTC au titre du contrôle légal des comptes.
- 0 € au titre des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC).

ANNEXE 18 : Compte d'emploi des ressources

1. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

LADAPT fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Le compte d'emploi annuel des ressources issues de la générosité du public (CER) est présenté ci-après. Les règles de gestion et d'établissement du CER sont décrites dans les paragraphes ci-après constituant l'annexe du CER. Elles ont fait l'objet de décision en conseil d'administration.

1.1 Définition des missions sociales

Conformément à ses statuts, LADAPT a pour objet :

- D'inspirer et de susciter les réformes de structures sociales et de soutenir toute initiative destinée à favoriser l'insertion sociale et professionnelle, des personnes (enfants ou adultes) malades, handicapées ou en grandes difficultés d'insertion ;
- De créer et d'administrer toute structure susceptible de favoriser cette action ;
- De soutenir l'étude et la recherche concernant tous les problèmes de réadaptation et d'insertion sociale professionnelle ;
- De lutter contre toutes les formes de discrimination en raison du handicap ou d'un état de santé dans tous les domaines de la vie sociale et professionnelle ;

Les missions sociales se déclinent précisément afin de pouvoir en rendre compte aux donateurs.

Elles sont regroupées dans les actions suivantes :

- Accompagner
- Eduquer
- Soigner
- Insérer
- Former
- Interpeler et sensibiliser

1.2 Ressources issues de la générosité du public et autres ressources

Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Les dons collectés auprès des particuliers, qu'ils soient affectés ou non affectés
- Le mécénat d'entreprise, qu'il soit affecté ou non affecté
- Les legs et donations, qu'ils soient affectés ou non affectés

Les autres fonds privés se composent des prestations de services aux entreprises.

Les subventions et autres concours publics comprennent les produits de la tarification, les dotations, les subventions, les aides aux postes, les actions conventionnelles (à l'exception de ceux du Service Entreprise).

Les autres produits correspondent à l'ensemble des produits générés par l'activité de LADAPT, notamment :

- Les prestations de services aux usagers
- Les formations
- Les ventes des ESAT
- Les produits divers

1.3 Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources

Les charges sont présentées par destination selon 3 rubriques :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds,
- Frais de fonctionnement.

Par principe, les coûts affectés aux missions sociales représentent l'ensemble des coûts directs et indirects qui disparaîtrait si la mission sociale n'était pas réalisée.

- Les coûts des missions sociales :
 - Ils sont constitués des coûts de l'ensemble des établissements gérés par l'association, ainsi que des coûts du siège de Pantin liés à la mission « Interpeler et Sensibiliser » directs ou identifiés au moyen de clés de répartition appliquées en fonction de la nature des charges engagées et des actions menées, ainsi que des charges relatives aux salariés impliqués dans ces missions (y compris charges employeurs et coûts de structure y afférent répartis au prorata du temps affecté).

Les missions sociales sont réalisées en France essentiellement, mais quelques actions sont réalisées sur le territoire Européen dans le cadre des actions réalisées en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Les frais de recherche de fonds (privés ou publics) sont composés de :
 - La masse salariale des salariés du siège social de Pantin dédiés à la recherche de fonds, y compris les coûts de structure y afférent répartis au prorata du temps affecté
 - Des dépenses dédiées à la recherche de fonds directement ou indirectement, en fonction de la nature des charges engagées et des actions menées
- Les frais de fonctionnement comprennent :
 - Des coûts de personnel du siège de Pantin (y compris charges employeurs et coûts de structure y afférent répartis au prorata du temps affecté) qui ne sont pas affectés sur les missions sociales ou sur les frais de recherche de fonds ;
 - Des frais de siège au sens de l'autorisation des frais de siège obtenue par LADAPT dans le cadre de ses activités réglementées (correspondant au dispositif législatif prévu au chapitre VI de l'article L.314-7 du CASF), correspondant aux services liés à la gestion, accompagnement et conseil aux établissements ;
 - Des coûts de personnel du siège de Pantin (hors quote-part des frais de personnel identifié dans la partie « autorisation de frais de siège », y compris les charges employeur, auxquels sont affectés les coûts de structure et de fonctionnement répartis au prorata du temps de travail ;
 - Des coûts de réunions d'instances et de communication institutionnelle ;
 - Des autres dépenses qui ne concourent ni aux missions sociales ni à la recherche de fonds.

Tableau de passage entre les charges par nature et les emplois (*colonne 1 du compte d'emploi des ressources*)

	Missions sociales	Frais recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Dotation provisions et fonds dédiés	Total
Achats et charges externes	48 504 312	775 335	1 671 403		50 951 051
impôts et taxes	7 791 575	31 679	224 893		8 048 147
Charges de personnel	131 401 854	374 345	2 700 713		134 476 913
Autres charges	211 535	4 300	16 945		232 780
Charges financières	909 360	-	4		909 364
Charges exceptionnelles	743 384	5 800	108 323		857 507
Dotations amortissements	7 787 024	28 796	134 754		7 950 574
Dotation provisions et fonds dédiés				8 200 138	8 200 138
Impôts sur les bénéfices	-	-	30 553		30 553
Total	197 349 046	1 220 255	4 887 588	8 200 138	211 657 027

1.4 Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public

Les ressources affectées par les financeurs et donateurs (subventions, ressources issues de la générosité du public) financent les emplois pour lesquels elles ont été octroyées.

Les ressources issues de l'appel public à la générosité non affectées financent par ordre de priorité les emplois suivants :

- Frais d'appel des fonds ;
- Frais de fonctionnement ;
- Missions sociales.

1.5 Fonds dédiés liés à la générosité publique

Le tableau de variation des fonds dédiés est présenté à l'annexe 7. Il présente notamment le montant des fonds dédiés liés à la générosité du public en début et en fin d'exercice, ainsi que les variations de l'année.

1.6 Les immobilisations

Les immobilisations acquises par LADAPT ne sont pas financées sur les ressources issues de la générosité du public.

1.7 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2018

EMPLOIS	Emplois de N = compte de resultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3) (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de resultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		-
I - MISSIONS SOCIALES *	197 349 046	148 665	I - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	429 553	429 553
I.1. Réalisées en France	197 047 686	148 665	I.1. Dons et legs collectés	429 553	429 553
- Actions réalisées directement	197 047 686	148 665	- Dons manuels non affectés	124 425	124 425
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	138 978	138 978
			- Legs et autres libéralités non affectées	166 150	166 150
			- Legs et autres libéralités affectés	-	-
I.2. Réalisées à l'étranger	301 359	-			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
- Actions réalisées directement	301 359	-			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 220 255	290 575	I.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	-	-
2 1 Frais d'appel à la générosité du public	1 220 255	290 575			
2 2 Frais de recherche des autres fonds privés					
2 3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 887 588	-	2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	657 694	
			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	191 674 639	
			4 - AUTRES PRODUITS	18 745 397	
T3	203 456 889	439 240			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	203 456 889		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	211 507 283	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 443 452		II - REPRISES DES PROVISIONS	3 282 752	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	2 756 686		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	1 446 143	
			IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC		9 687
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	4 579 151		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V - TOTAL GENERAL	216 236 178		VI - TOTAL GENERAL	216 236 178	439 240
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		-			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		-			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		439 240	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		439 240
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		-
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	137 500		Bénévolat		
Frais de recherche de fonds	137 500		Prestations en nature	275 000	
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	275 000		Total	275 000	

* ou dépenses opérationnelles



Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

L'Adapt

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de l'association L'Adapt,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

L'Adapt

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

ERNST & YOUNG Audit



1. Avec le fonds de dotation Les Maisons de L'Adapt

Personnes concernées

M. Emmanuel Constans, président de votre association et président du fonds de dotation Les Maisons de L'Adapt.

M. Patrick Bezier, trésorier de votre association et trésorier du fonds de dotation Les Maisons de L'Adapt.

M^{me} Annie Gernez, administrateur de votre association et secrétaire du fonds de dotation Les Maisons de L'Adapt.

M. Christian Girerd, délégué au patrimoine de votre association et délégué général du fonds de dotation Les Maisons de L'Adapt.

a) Nature et objet

Votre association est membre fondateur du fonds de dotation Les Maisons de L'Adapt. Ledit fonds a pour objet de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature, y compris immobilière, qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, afin de réaliser et/ou financer, notamment en partenariat avec votre association, des missions d'accueil, d'hébergement, de soins, d'accompagnement et d'insertion de publics en situation de handicap, d'exclusion ou connaissant des difficultés.

Votre association a signé avec le fonds de dotation Les Maisons de L'Adapt une convention de trésorerie en date du 3 mars 2016.

Modalités

Le solde de l'avance de trésorerie auprès du fonds de dotation Les Maisons de L'Adapt s'élève à € 3.917.534,77 dans les comptes de votre association au 31 décembre 2018. Il s'agit d'une avance de trésorerie non rémunérée.

b) Nature et objet

Votre association a signé avec le fonds de dotation Les Maisons de L'Adapt un bail professionnel pour un ensemble immobilier situé dans la commune de Rouen. Ledit bail a une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2016 (soit une fin au 31 décembre 2021).

Modalités

Le montant des loyers facturés sur l'exercice 2018 (charges incluses) par le fonds de dotation Les Maisons de L'Adapt au titre dudit bail et comptabilisés en charges dans les comptes de votre association au 31 décembre 2018 s'élève à € 250.038,46.



2. Avec les directeurs des établissements et les cadres dirigeants

Personnes concernées

L'ensemble des directeurs des établissements et les cadres dirigeants.

Nature et objet

Rémunérations des directeurs des établissements et des cadres dirigeants.

Modalités

Les rémunérations brutes des cadres dirigeants et des directeurs salariés des établissements médico-sociaux s'élèvent à € 4.186.876,78 pour l'exercice 2018. Le détail desdites rémunérations est présenté dans le tableau annexé à ce rapport.

Paris-La Défense, le 16 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Joël Fusil', is written over a horizontal line.

Joël Fusil

Structure	Nom du responsable	Fonction	Salaires
CRP L ADAPT VAR	ABOUDARAM SOPHIE	DIRECTEUR Ø	67 823,16
LADAPT HTS DE FRANCE CAMBRAI	AWNER THIERRY	DIRECTEUR ADJ Ø	65 189,69
CMPR VALENCE	BARCELO CELINE	DIRECTEUR ADJ Ø	23 533,45
CRP EVIAN	BENKATTI KOUIDER	DIRECTEUR Ø	27 098,61
LADAPT PANTIN SIEGE	BERTILLON Nicole	DIRECTEUR Ø	70 248,95
PREORIENTATION EVRY	BIGNAUX PRISCILLE	DIRECTEUR ADJ Ø	46 982,30
LADAPT PANTIN SIEGE	BLANCHET Eric	DIR GENERAL Ø	147 968,78
LADAPT HBGT BONSECOURS	BLOT JACKY	DIRECTEUR Ø	23 159,69
LADAPT PANTIN SIEGE	BONNET Gilles	DIRECTEUR Ø	68 425,82
FOYER CASIMIR CARON	BOUBEKEUR MUSTAPHA	DIRECTEUR Ø	38 608,44
INSTITUT DU MAI	BOURBONNAIS-LEZE Elisabeth	DIRECTEUR Ø	110 734,96
CMPR VALENCE	BOUTONNET CEDRIC	DIRECTEUR Ø	14 757,60
INSTITUT DU MAI	BROSSAUD Francoise	DIRECTEUR ADJ Ø	76 494,64
CRP TROYES	CARRAT Marie-Céline	DIRECTEUR Ø	63 627,80
PREORIENTATION EVRY	CLEMENÇON SYLVIE	DIRECTEUR Ø	60 706,22
LADAPT PANTIN SIEGE	COVIN Véronique	DIRECTEUR Ø	102 128,12
LADAPT MONDEVILLE	CRQUET Patrick	DIRECTEUR Ø	87 359,14
CRP SAINT-SATURNIN	CRISPIN ERIC	DIRECTEUR Ø	70 651,54
SAMSAH AUBE	DAL CIN Laurence	DIRECTEUR ADJ Ø	35 443,92
SAMSAH PUY DE DOME	DALLET CAROLINE	DIRECTEUR Ø	36 742,19
SESSAD PARIS PAJOL	DANTCHEV MANUELE	DIRECTEUR Ø	50 019,85
CMPR VALENCE	DEL TOSO PREVOST CLAIRE	DIRECTEUR ADJ Ø	65 763,66
CMPR CENAC	DELATTRE BERENGERE	DIRECTEUR ADJ Ø	46 309,39
LADAPT PANTIN SIEGE	DELERCE THIERRY	DIRECTEUR Ø	64 796,07
CSSR LADAPT MOSELLE	DEVIN VINCENT	DIRECTEUR Ø	62 560,87
CRP PEYRIEU	DHEDIN Jean-Luc	DIRECTEUR Ø	78 140,98
LADAPT HTS DE FRANCE CAMBRAI	DIOT DELPHINE	DIRECTEUR ADJ Ø	66 121,96
VIRAZEIL	DUBREUIL DUBOURG GERALDINE	DIRECTEUR ADJ Ø	51 034,69
FAM AMIENS	DUMOULIN CATHERINE	DIRECTEUR Ø	50 258,36
LADAPT ADULTES BREST	FALHUN Isabelle	DIRECTEUR Ø	68 411,27
CMPR CENAC	FORT PHILIPPE	DIRECTEUR Ø	86 322,26
ILLE ET VILAINE	GALLEE FRANCK	DIRECTEUR Ø	88 943,04
CRP SARCELLES	GILBERT Loic	DIRECTEUR Ø	109 227,52
LADAPT Hte Normandie Caudebec	GUILLOUARD David	DIRECTEUR Ø	93 161,78
LADAPT PANTIN SIEGE	KERLOC'H Johanne	DIRECTEUR Ø	72 118,15
ESAT SOCIAL EURE	LABOURDIQUE Jean-Pierre	DIRECTEUR ADJ Ø	67 835,57
CRP -MONETEAU	LAGACHE Michel	DIRECTEUR Ø	98 475,75
LADAPT PANTIN SIEGE	LAGARRIGUE Henri Pierre	DIRECTEUR Ø	34 176,49
LADAPT PANTIN SIEGE	LE DOUCE Dominique	DIRECTEUR Ø	62 103,05
LADAPT HBGT BONSECOURS	LE GALL CLAUDINE	DIRECTEUR Ø	69 116,43
ESAT SOCIAL VILLIERS LE BEL	LEROY Thierry	DIRECTEUR Ø	18 567,52
ESAT PONTMAIN	LINARES CHARLES ANTOINE	DIRECTEUR Ø	65 622,73
VIRAZEIL	MACIEJEWSKI PATRICK	DIRECTEUR Ø	86 622,07
SESSAD PARIS PAJOL	MARQUES Maria Inès	DIRECTEUR ADJ Ø	57 091,93
CRP SARCELLES	MARQUET Anabelle	DIRECTEUR Ø	57 998,50
IEM TROUY CHER	MARTINS ALBERTO	DIRECTEUR ADJ Ø	62 733,61
LADAPT PANTIN SIEGE	MAS Olivier	DIRECTEUR Ø	70 736,14
IEM TROUY CHER	MELI Jocelyn	DIRECTEUR Ø	101 208,85
C R P SERQUIGNY	MOUILLARD Gilles	DIRECTEUR ADJ Ø	83 701,98
LADAPT RHONE LYON	PARIS NATHALIE	DIRECTEUR Ø	83 179,56
CMPR AMILLY	PETIT ELODIE	DIRECTEUR Ø	74 938,06
LADAPT MONDEVILLE	PEWZER BENEDICTE	DIRECTEUR Ø	107 168,49
C R P SERQUIGNY	POILPRE Romain	DIRECTEUR ADJ Ø	65 014,27
LADAPT PANTIN SIEGE	PRAT Anne	DIRECTEUR Ø	85 918,06
FOYER D ACCUEIL MEDICALISE	SANSON Nadège	DIRECTEUR Ø	25 168,12
ILLE ET VILAINE	SARUP ANDREA	DIRECTEUR Ø	58 805,61
FOYER D ACCUEIL MEDICALISE	SCHWERTZ Jean Sébastien	DIRECTEUR Ø	8 589,02
LADAPT PANTIN SIEGE	SERVAL Mathieu	DIRECTEUR ADJ Ø	38 256,50
CRP -MONETEAU	THIBON Philippe	DIRECTEUR Ø	61 498,01
CMPR LADAPT CHATILLON	TOUCHON NICOLAS	DIRECTEUR Ø	65 202,25
LADAPT HTS DE FRANCE CAMBRAI	TROLLE MICHEL	DIRECTEUR Ø	101 042,19
LADAPT RHONE LYON	VALLADE GILLES	DIRECTEUR Ø	92 724,96
MAS CAMBLANES	VIGNAUD YANNICK	DIRECTEUR Ø	57 340,13
IME JACQUES MARAUX	ZAOUI FREDERIC	DIRECTEUR Ø	35 166,06
TOTAL			4 186 876,78